



GROUPE BCP



**RÉSULTATS
SEMESTRIELS
AU 30 JUIN 2026**

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Établissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MÉCANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1^{er} janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

2.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les

politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1. ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE CONJOINT : CO-ENTREPRISES

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.2. ENTREPRISES SOUS INFLUENCE NOTABLE : ASSOCIÉES

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.3. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. Évaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. Options retenues par le groupe Banque Centrale Populaire

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Évaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location conclus par le groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

Exemptions :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.

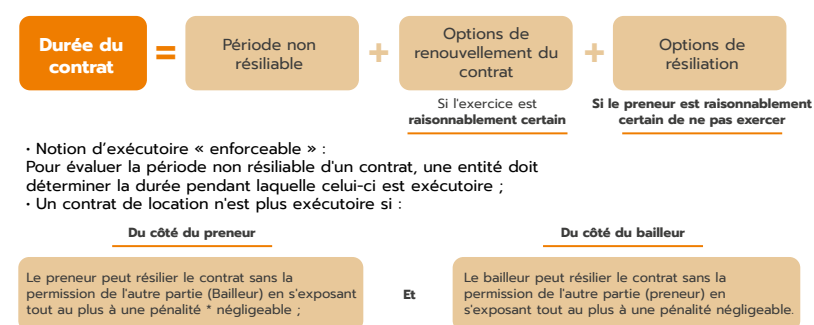
Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

Durée :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionné par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l'option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :

Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie



d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

Taux d'actualisation :

À la date de début, le preneur doit évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d'emprunt marginal d'endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

2.5. ACTIFS FINANCIERS

2.5.1. Classification et évaluation

À partir du 1^{er} janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de

crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPPI : Solely Payments of Principal & Interests). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :
 - dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,
 - dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».
- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

2.5.2 Options retenues par le groupe Banque Centrale Populaire

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.6.1 Engagements de financement

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.6.2 Engagements de garanties

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.7. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.7.1 Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.7.2. Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.7.3. Prix non cotés sur un marché actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.7.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.7.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.8. OPÉRATIONS EN DEVISES

2.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

2.9. DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

2.9.1. Calcul des pertes attendues

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking »

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque de crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus ») pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

2.9.1.1. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

2.9.12. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
 - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
 - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. Options retenues par le groupe Banque Centrale Populaire

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. Actions propres

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. Dérivés incorporés

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. Avantages à court terme

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

À partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. Options retenues par le groupe Banque Centrale Populaire

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'État marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'État marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui de ces dernières.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. Options retenues par le groupe Banque Centrale Populaire

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. ACTIVITÉS D'ASSURANCE

À partir du 1^{er} janvier 2023, le groupe BCP applique la norme IFRS 17 publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, qui vient remplacer la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». La date de transition à IFRS 17 est le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme.

2.15.1. Transition et 1^{re} application

2.15.1.1. Norme IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023 est rétrospective à l'ensemble des contrats en cours à la date de transition, soit au 1^{er} janvier 2022. Les données comparatives de l'exercice 2022 ont été retraitées.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1^{er} janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

Trois méthodes de transition sont prévues par la norme :

- une approche rétrospective complète ;
- une approche rétrospective modifiée, et, si l'approche complète ne peut pas être mise en œuvre, qui doit conduire, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, à des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective de la norme ;
- une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

Le groupe BCP a appliqué une approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants. En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles ou ne l'étaient pas à la granularité suffisante pour permettre une approche rétrospective complète.

2.15.2. Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

2.15.2.1. Regroupement des contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine :

- contrats onéreux qui, au moment de la comptabilisation initiale, sont déficitaires ;
- contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux ;
- autres contrats.

Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle).

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

2.15.2.2. Comptabilisation et évaluation des contrats

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière ». La détermination de cette frontière nécessite une analyse des droits et obligations issus du contrat et notamment de la capacité de l'assureur à en modifier le prix pour en refléter les risques.

Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

- si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ;
- si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat.

À chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme :

- du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date, et
- du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque sans marge sur services contractuels.

Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier, ainsi que le taux d'actualisation, sont mis à jour afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimation des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, capitalisée au taux d'actualisation à l'origine puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période en produits des activités d'assurance.

Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés est enregistrée en « résultat des activités d'assurance ». L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Pour l'évaluation des contrats d'assurance émis avec participation directe aux bénéfices, le modèle général prévu par la norme IFRS 17 est adapté afin de prendre en compte la participation des assurés aux rendements des investissements sous-jacents aux contrats.

Cette approche, dénommée Variable Fee Approach (VFA), doit être utilisée pour la valorisation des groupes de contrats d'assurance pour lesquels :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

À chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché des éléments sous-jacents :

- la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance et
- la part revenant à l'assureur, correspondant aux honoraires variables, vient alimenter la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

Les contrats dont la durée de couverture d'assurance est inférieure ou égale à 12 mois peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes. Cette méthode est également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

2.15.2.3. Options retenues par le groupe

Le groupe BCP applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis dès lors que l'entité émet également des contrats d'assurance.

Les principaux contrats relevant d'IFRS 17 émis par le groupe correspondent à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens. Ces contrats sont évalués et comptabilisés selon le modèle général ou le modèle simplifié.

2.15.3. PRÉSENTATION AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Dans les comptes consolidés, le groupe a choisi de présenter les encours comptables liés aux activités d'assurance et de réassurance et leur résultat distinctement des actifs et passifs financiers de l'activité bancaire.

Au bilan consolidé, les éléments d'actifs et de passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance, ont été regroupés de la façon suivante :

- À l'actif, les « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres », « Titres au coût amorti », « Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti », « Comptes de régularisation et autres actifs », sont dorénavant regroupés dans la rubrique « Placements des activités d'assurance » et « Actifs des contrats d'assurance ».
- Au passif, les postes de « Comptes de régularisation et autres passifs » et « Provisions techniques des contrats d'assurance » sont dorénavant présentés au sein des « Passifs relatifs aux contrats d'assurance ».

Au compte de résultat consolidé, les produits et charges relatifs aux activités d'assurance, y compris le résultat financier lié, étaient précédemment présentés dans les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ». Désormais les résultats des activités d'assurance seront présentés de façon distincte dans la sous-rubrique « Produits nets des activités d'assurance » du « Produit net bancaire ». La note annexe précisera les détails suivants :

- Les « Produits des activités d'assurance » ;
- Les « Charges afférentes aux contrats d'assurance » ;
- Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ;
- Les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ».

2.16. IMPÔTS COURANT ET DIFFÉRÉ

2.16.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

Lorsqu'il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur les bénéfices, il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.

2.16.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.17. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

2.18. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.19. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.20. INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, BCP Securities Services, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Upline Courtage, Maroc Assistance Internationale, Chaabi Bank, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore Group, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), Alhif SA, Bank Al Yousr, Al Akaria Invest, Socinvest, BCP International, Africa Stone Management, Atlantic Micro Finance for Africa (AMIFA HOLDING) et les OPCVM.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant, Banque Populaire Marocco-Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l'Océan Indien, Filiales d'AMIFA et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.21. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.22. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

2.22.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.22.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

BILAN CONSOLIDÉ IFRS

(en milliers de DH)			
ACTIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	30/06/2026	31/12/2025
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.11	24 847 888	26 391 414
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	109 395 632	106 993 943
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		76 438 644	74 468 853
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		32 956 988	32 525 090
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2/3.11	33 246 343	35 436 527
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		26 335 354	28 404 357
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		6 910 989	7 032 170
Titres au coût amorti	3.3	29 185 787	29 122 889
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.4/3.11	37 327 206	36 068 352
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.5/3.11	306 134 386	298 800 863
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance	3.12	3 129 843	2 807 484
Actifs des contrats d'assurance		570 544	429 589
Actifs d'impôt exigible		3 256 039	1 603 235
Actifs d'impôt différé		5 568 411	5 457 578
Comptes de régularisation et autres actifs		11 193 132	8 556 158
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence		31 601	30 440
Immeubles de placement		4 852 517	4 918 452
Immobilisations corporelles	3.6	11 271 356	11 204 494
Immobilisations incorporelles	3.6	1 140 325	1 076 800
Écarts d'acquisition	3.7	2 390 274	2 345 992
TOTAL ACTIF IFRS		583 541 284	571 244 210

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS

(en milliers de DH)			
	Annexes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	4.1	10 632 611	10 576 797
Intérêts et charges assimilés	4.1	-2 695 910	-3 079 773
MARGE D'INTÉRÊTS		7 936 701	7 497 024
Commissions perçues	4.2	2 653 749	2 338 597
Commissions servies	4.2	-439 483	-308 365
MARGE SUR COMMISSIONS		2 214 266	2 030 232
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 032 923	2 629 037
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		1 402 830	2 762 349
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-369 907	-133 312
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		1 792 723	1 293 350
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		401 962	-1 042
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		1 390 761	1 294 392
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		2 825 646	3 922 387
Produits des autres activités		304 758	282 825
Charges des autres activités		-81 930	-81 088
PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	4.3	262 502	260 943
PRODUIT NET BANCAIRE		13 461 943	13 912 323
Charges générales d'exploitation		-5 249 667	-4 965 829
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-761 536	-696 479
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		7 450 740	8 250 015
Coût du risque	4.4	-1 084 120	-2 703 566
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		6 366 620	5 546 449
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-801	-52 024
Gains ou pertes nets sur autres actifs		68 261	1 660
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		6 434 080	5 496 085
Impôts sur les bénéfices		-2 588 601	-1 958 824
RÉSULTAT NET		3 845 479	3 537 261
Intérêts minoritaires		626 981	621 614
RÉSULTAT NET-PART DU GROUPE		3 218 498	2 915 647
Résultat par action (en dirham)		15,83	14,34
Résultat dilué par action (en dirham)		15,83	14,34

(en milliers de DH)			
PASSIF CONSOLIDÉ IFRS	Annexes	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		20 985	2 576
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		133 094	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		133 094	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	3.8	40 164 056	49 845 302
Dettes envers la clientèle	3.9	429 466 468	411 879 090
Dettes représentées par un titre			
Titres de créance émis		416 941	420 917
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant		4 556 665	3 356 004
Passifs d'impôt différé		1 363 197	1 275 755
Comptes de régularisation et autres passifs		21 067 207	18 287 394
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs des contrats d'assurance		3 420 090	2 942 499
Provisions pour risques et charges	3.10/3.11	6 806 981	8 416 327
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		4 483 257	4 477 044
Dettes subordonnées		12 539 468	12 385 273
Capitaux propres		59 102 875	57 956 029
Capital et réserves liées		32 197 298	31 203 153
Actions propres			
Réserves consolidées		25 164 784	22 474 915
- Part du groupe		4 450 206	2 228 023
- Part des minoritaires		20 714 578	20 246 892
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-2 104 686	-1 343 124
- Part du groupe		-1 815 341	-959 548
- Part des minoritaires		-289 345	-383 576
Résultat net de l'exercice		3 845 479	5 621 085
- Part du groupe		3 218 498	4 503 361
- Part des minoritaires		626 981	1 117 724
TOTAL PASSIF IFRS		583 541 284	571 244 210



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2024	2 033 125	28 405 142		11 240 781	162 993	-773 085	41 068 956	20 123 462	61 192 418
Opérations sur capital								-59 250	-59 250
Paielements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								-360 182	-360 182
Affectation du résultat		2 939 923		-2 939 923					
Dividendes		-2 134 781					-2 134 781	123 273	-2 011 508
Résultat de l'exercice				4 503 361			4 503 361	1 117 724	5 621 085
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				221 325	-96 722	-220 697	-96 094	-87 122	-183 216
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-74 477	-19 809		-94 286	1 221	-93 065
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				146 848	-116 531	-220 697	-190 380	-85 901	-276 281
Variation de périmètre				-2 106 834	-11 572	-656	-2 119 062	-7 207	-2 126 269
Autres variations		-40 256		364 195			323 939	129 121	453 060
Capitaux propres clôture 31/12/2025	2 033 125	29 170 028		11 208 428	34 890	-994 438	41 452 033	20 981 040	62 433 073
Opérations sur capital								80 960	80 960
Paielements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								239 066	239 066
Affectation du résultat		3 282 906		-3 282 906					
Dividendes		-2 236 437					-2 236 437	297 056	-1 939 381
Résultat de l'exercice				3 218 498			3 218 498	626 981	3 845 479
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-553 963	-355 527	-909 490	-1 065	-910 555
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-78 262	116 049		37 787	24 571	62 358
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				-78 262	-437 914	-355 527	-871 703	23 506	-848 197
Variation de périmètre				1 059 544	-10 543	-51 809	997 192	-1 055 630	-58 436
Autres variations		-52 324		26 659			-25 665	-140 765	-166 430
Capitaux propres clôture 30/06/2026	2 033 125	30 164 173		12 151 961	-413 567	-1 401 774	42 533 918	21 052 214	63 586 132

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net	3 845 479	3 537 261
Éléments recyclables en résultat net :	-493 651	-36 261
Écarts de conversion	62 358	-165 801
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-546 871	119 406
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-9 138	10 134
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	-354 546	-7 270
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	20	-143
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-353 593	-8 510
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	-973	1 383
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-848 197	-43 531
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 997 282	3 493 730
Dont part du Groupe	2 346 795	2 912 283
Dont part des intérêts minoritaires	650 487	581 447

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de DH)

	30/06/2026	30/06/2025
Résultat avant impôts	6 434 080	5 496 085
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	767 925	696 479
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-6 389	-34 710
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	679 789	462 652
+/- Dotations nettes aux provisions	-1 704 558	1 062 245
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	801	52 024
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-484 794	-829 943
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	114 429	542 732
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-632 797	1 951 479
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-8 847 049	1 169 137
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	9 691 551	5 579 075
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 944 004	-3 260 816
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	387 332	2 628 129
- Impôts versés	-2 762 881	-4 034 897
Diminution / (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-3 475 051	2 080 628
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	2 326 232	9 528 192
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	268 161	368 759
+/- Flux liés aux immeubles de placement	82 084	151 059
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-785 352	-988 083
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-435 107	-468 265
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 858 414	-2 036 128
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-35 584	-208 412
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 893 998	-2 244 540
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	209 808	-199 116
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	206 935	6 616 271
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	31 390 455	23 327 282
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	26 388 838	20 233 072
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 001 617	3 094 210
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	31 597 390	29 943 553
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	24 826 903	23 988 892
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 770 487	5 954 661
Variation de la trésorerie nette	206 935	6 616 271

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

3.1. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers de dhs)

	30/06/2026		31/12/2025	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	57 322 298		56 147 600	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 676 631		2 775 358	
Actions et autres titres à revenu variable	15 439 715	7 638 778	15 274 723	8 022 498
Titres de participation non consolidés		25 318 210		24 502 592
Instruments dérivés			271 172	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	76 438 644	32 956 988	74 468 853	32 525 090

3.2. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITALS PROPRES

(en milliers de dhs)

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	33 246 343	605 700	-1 816 990	35 436 527	1 482 393	-1 496 689
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 335 354	296 104	-30 126	28 404 357	1 194 791	-16 606
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 910 989	309 596	-1 786 864	7 032 170	287 602	-1 480 083
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	8 967 811	291 467	-15 472	9 240 423	1 194 791	-3 252
Autres titres de créance négociables (*)	1 218 710			614 086		-2 891
Obligations	16 148 833	4 637	-14 654	18 549 848		-10 463
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	26 335 354	296 104	-30 126	28 404 357	1 194 791	-16 606
Impôts		-118 442	12 019		-468 956	5 997
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		177 662	-18 107		725 835	-10 609
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	6 910 989	309 596	-1 786 864	7 032 170	287 602	-1 480 083
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 910 989	309 596	-1 786 864	7 032 170	287 602	-1 480 083
Impôts		-123 838	459 803		-112 884	465 641
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur intruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		185 758	-1 327 061		174 718	-1 014 442

(*) Voir note 3.11. Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9.

3.3. TITRES AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

	30/06/2026	31/12/2025
Titres de créance négociables	27 328 621	27 528 139
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	27 285 583	27 495 011
Autres titres de créance négociables	43 038	33 128
Obligations	1 857 166	1 594 750
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	29 185 787	29 122 889

3.4. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

3.4.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	30/06/2026	31/12/2025
Comptes à vue	10 710 853	8 696 208
Prêts	26 002 355	26 500 535
Opérations de pension	875 374	1 239 474
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	37 588 582	36 436 217
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	261 376	367 865
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	37 327 206	36 068 352

(*) Voir note 3.11. Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

(en milliers de DH)

3.4.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique	30/06/2026	31/12/2025
Maroc	26 359 527	24 745 192
Zone off shore	904 566	732 906
Afrique	9 688 184	10 117 559
Europe	374 929	472 695
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION ^(*)	37 327 206	36 068 352

(*) Voir note 3.11. Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9.

3.5. PRÊTS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

3.5.1. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires débiteurs	20 238 631	22 709 283
Prêts consentis à la clientèle	288 810 159	281 432 189
Opérations de pension	5 979 511	3 895 530
Opérations de location-financement	22 481 266	21 867 233
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI AVANT DÉPRÉCIATION	337 509 567	329 904 235
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle ^(*)	31 375 181	31 103 372
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI NETS DE DÉPRÉCIATION	306 134 386	298 800 863

(*) Voir note 3.11. Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9.

(en milliers de DH)

3.5.2. Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique	30/06/2026	31/12/2025
Maroc	248 403 077	236 292 337
ZONE OFF SHORE	4 482 489	6 809 967
AFRIQUE	50 732 306	53 207 416
EUROPE	2 516 514	2 491 143
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI	306 134 386	298 800 863

3.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers de DH)

	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 137 450	12 866 094	11 271 356	23 678 128	12 473 634	11 204 494
Terrains et constructions	10 631 308	4 317 882	6 313 426	10 644 200	4 267 464	6 376 736
Equipement, Mobilier, Installations	6 087 897	3 723 160	2 364 737	5 908 853	3 628 383	2 280 470
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	4 078 682	2 840 855	1 237 827	4 042 829	2 732 064	1 310 765
Droit d'utilisation	3 339 563	1 984 197	1 355 366	3 082 246	1 845 723	1 236 523
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 657 707	2 517 382	1 140 325	3 506 763	2 429 963	1 076 800
Droit au bail	397 585		397 585	307 957		307 957
Brevets et marque	305 533		305 533	309 360		309 360
Logiciels informatiques acquis	2 733 152	2 517 382	215 770	2 662 719	2 429 963	232 756
Autres immobilisations incorporelles	221 437		221 437	226 727		226 727
Droit d'utilisation						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	27 795 157	15 383 476	12 411 681	27 184 891	14 903 597	12 281 294

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D’UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/2025	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres	30/06/2026
DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 172 606	117 810	-3 326		4 870	1 291 960
Valeur Brute	2 954 874	269 466	-26 782		10 812	3 208 370
Amortissements et dépréciations	-1 782 268	-151 656	23 456		-5 942	-1 916 410
DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	20 865	-81			303	21 087
Valeur Brute	41 104	5 219	-890		662	46 095
Amortissements et dépréciations	-20 239	-5 300	890		-359	-25 008
DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	43 052	5 502	-7 115		880	42 319
Valeur Brute	86 268	10 019	-13 010		1 821	85 098
Amortissements et dépréciations	-43 216	-4 517	5 895		-941	-42 779
TOTAL DROITS D'UTILISATION	1 236 523	123 231	-10 441		6 053	1 355 366

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D’UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	30/06/2026	31/12/2025
Immobilisations corporelles	11 271 356	11 204 494
Dont : Droits d'utilisation	1 355 366	1 236 523
Immobilisations Incorporelles	1 140 325	1 076 800
Dont : Droits d'utilisation		

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

(en milliers de DH)

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	30/06/2026	31/12/2025
Comptes de régularisation et autres passifs	21 067 207	18 287 394
Dont : Dettes locatives	1 394 122	1 251 661

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

(en milliers de DH)

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	30/06/2026	30/06/2025
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-30 080	-25 482
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-161 473	-149 119

3.7. ÉCART D’ACQUISITION

(en milliers de dhs)

	31/12/2025	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
Valeur Brute	2 345 992		44 282		2 390 274
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	2 345 992		44 282		2 390 274

3.8. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)

	30/06/2026	31/12/2025
Comptes à vue	3 940 366	3 694 591
Emprunts	11 565 138	11 460 840
Opérations de pension	24 658 552	34 689 871
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	40 164 056	49 845 302

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

3.9.1 Dettes envers la clientèle	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires créditeurs	317 539 063	304 250 299
Comptes à terme	43 014 229	43 632 996
Comptes d'épargne à taux administré	54 216 733	51 974 714
Bons de caisse	680 699	722 558
Opérations de pension	1 849 620	54 317
Autres dettes envers la clientèle	12 166 124	11 244 206
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	429 466 468	411 879 090

(en milliers de DH)

3.9.2 Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	30/06/2026	31/12/2025
Maroc	343 487 543	332 099 335
Zone off shore	2 072 861	2 802 501
Afrique	82 225 273	75 363 623
Europe	1 680 791	1 613 631
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	429 466 468	411 879 090

3.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	Provisions pour engagements sociaux	Autres provisions pour risques et charges	Valeur comptable au bilan
MONTANT AU 31/12/2025	3 057 533	1 836 279	3 522 515	8 416 327
Dotations	235 846	46 528	310 507	592 881
Reprises	91 319	7 170	2 129 020	2 227 509
Autres mouvements	1 878	13 610	9 794	25 282
MONTANT AU 30/06/2026	3 203 938	1 889 247	1 713 796	6 806 981

3.11. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET

(en milliers de DH)

Au 30 Juin 2026	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	16 359 839								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	24 953 978	4 322 609		1 651 731	1 289 502		6,62%	29,83%	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	24 953 978	4 322 609		1 651 731	1 289 502		6,62%	29,83%	
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	345 050 116	26 994 042	32 246 243	3 739 038	5 627 867	22 276 117	1,08%	20,85%	69,08%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	37 530 903		57 679	255 991		5 385	0,68%		9,34%
Prêts et créances sur la clientèle	278 326 961	26 994 042	32 188 564	3 476 582	5 627 867	22 270 732	1,25%	20,85%	69,19%
Titres de dettes	29 192 252			6 465			0,02%		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	386 363 933	31 316 651	32 246 243	5 390 769	6 917 369	22 276 117	1,40%	22,09%	69,08%
ENGAGEMENTS HORS BILAN	81 527 728	4 617 544	2 762 447	845 539	449 648	1 908 751	1,04%	9,74%	69,10%
Engagements hors bilan	81 527 728	4 617 544	2 762 447	845 539	449 648	1 908 751	1,04%	9,74%	69,10%

Au 31 Décembre 2025	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	17 812 169								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	26 710 154	4 497 303		1 752 476	1 050 624		6,56%	23,36%	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	26 710 154	4 497 303		1 752 476	1 050 624		6,56%	23,36%	
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	338 336 948	26 468 593	30 661 722	4 019 525	5 859 707	21 595 927	1,19%	22,14%	70,43%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	36 416 294		19 923	362 541		5 324	1,00%		26,72%
Prêts et créances sur la clientèle	272 793 843	26 468 593	30 641 799	3 653 062	5 859 707	21 590 603	1,34%	22,14%	70,46%
Titres de dettes	29 126 811			3 922			0,01%		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	382 859 271	30 965 896	30 661 722	5 772 001	6 910 331	21 595 927	1,51%	22,32%	70,43%
ENGAGEMENTS HORS BILAN	90 157 680	5 102 792	2 705 159	690 884	465 746	1 900 903	0,77%	9,13%	70,27%
Engagements hors bilan	90 157 680	5 102 792	2 705 159	690 884	465 746	1 900 903	0,77%	9,13%	70,27%



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

3.12. PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(en milliers de DH)

	30/06/2026	31/12/2025
Instruments financiers dérivés		
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	426 542	149 055
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres recyclables	1 731 331	1 782 625
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres non recyclable	526 074	459 437
Actifs financiers au coût amorti	445 896	416 367
Placements des activités d'assurance	3 129 843	2 807 484

4.1. MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de DH)

	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	8 606 833	1 873 222	6 733 611	8 465 943	1 914 218	6 551 725
Comptes et prêts/emprunts	8 020 472	1 752 784	6 267 688	7 894 048	1 767 468	6 126 580
Opérations de pensions	40 120	18 411	21 709	26 180	19 754	6 426
Opérations de location-financement	546 241	102 027	444 214	545 715	126 996	418 719
Opérations interbancaires	568 056	599 581	-31 525	653 782	915 022	-261 240
Comptes et prêts/emprunts	356 904	159 286	197 618	408 782	331 632	77 150
Opérations de pensions	211 152	440 295	-229 143	245 000	583 390	-338 390
Emprunts émis par le Groupe		223 107	-223 107		250 529	-250 529
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres	958 688		958 688	910 276	4	910 272
Actifs financiers au coût amorti	499 034		499 034	546 796		546 796
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	10 632 611	2 695 910	7 936 701	10 576 797	3 079 773	7 497 024

4.2. COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	326 699	19 998	306 701	258 361	26 304	232 057
Produits nets sur moyen de paiement	462 592	79 088	383 504	401 759	70 484	331 275
Autres commissions	1 864 458	340 397	1 524 061	1 678 477	211 577	1 466 900
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	2 653 749	439 483	2 214 266	2 338 597	308 365	2 030 232

4.3. PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

(en milliers de DH)

	30/06/2026	30/06/2025
Produits des activités d'assurance	881 751	718 770
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-683 052	-520 533
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	59 915	61 661
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	3 888	1 045
Produits nets des activités d'assurance	262 502	260 943

4.4. COÛT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	30/06/2026	30/06/2025
Dotations nettes de reprises des dépréciations	745 194	616 589
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	8 226	-140 333
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-144 239	-168 017
Engagements par signature	152 465	27 684
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-15 225	152 928
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	881	110 508
Engagements par signature	-16 106	42 420
Bucket 3 : Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés	752 193	603 994
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	744 025	608 445
Engagements par signature	8 168	-4 451
Autres provisions pour risques et charges	29 044	1 022 433
Autres variations des provisions	309 882	1 064 544
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	630 711	1 159 997
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	320 829	95 453
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	1 084 120	2 703 566



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

5 INFORMATION SECTORIELLE

(en milliers de DH)

5.1. BILAN AU 30 JUIN 2026	banque Maroc & banque offshore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
Total Bilan	476 166 434	34 732 175	111 215 585	-38 572 910	583 541 284
dont					
Eléments d'Actifs					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105 752 884	80 174	3 562 574		109 395 632
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 608 523	8 028	19 865 738	-9 235 946	33 246 343
Placements détenus jusqu'à leur échéance	27 807 729		2 078 058	-700 000	29 185 787
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	55 161 400	113 677	9 973 273	-27 921 144	37 327 206
Prêts et créances sur la clientèle	225 357 299	31 421 510	50 733 367	-1 377 790	306 134 386
Eléments du Passif					
Dettes envers les EC et assimilés	32 742 743	27 624 282	8 183 093	-28 386 062	40 164 056
Dettes envers la clientèle	346 668 279	676 932	82 532 607	-411 350	429 466 468
Capitaux propres	58 996 583	2 168 641	9 629 034	-7 208 126	63 586 132

(en milliers de DH)

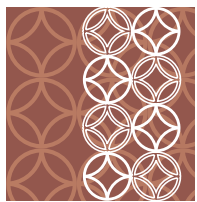
5.2. COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 JUIN 2026	banque Maroc & banque off shore	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail & Assurance à l'international	Interco	Total
Marge d'intérêt	5 388 069	368 551	2 168 306	11 775	7 936 701
Marges sur commissions	1 357 726	25 550	863 622	-32 632	2 214 266
Produit net bancaire	10 188 150	558 354	3 426 420	-710 981	13 461 943
Résultat Brut d'exploitation	5 723 503	295 902	1 431 335		7 450 740
Résultat d'exploitation	5 214 125	-44 582	1 197 077		6 366 620
Résultat net	3 090 713	-189 920	944 686		3 845 479
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 564 567	-166 340	820 271		3 218 498

6.1. PASSIFS EVENTUELS

- La Banque Centrale Populaire fait l’objet d’un contrôle de l’Office des Changes portant sur les opérations réalisées en devises.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2026	SECTEUR D'ACTIVITÉ	Pays	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	51,20%	51,20%
BP Fes Taza	Banque	Maroc	IG	51,24%	51,24%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	49,25%	49,25%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	50,74%	50,74%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	51,74%	51,74%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	51,29%	51,29%
BP Tanger Tetouan	Banque	Maroc	IG	51,30%	51,30%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,07%	51,07%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	Fond d'investissement	Maroc	IG	77,51%	100,00%
IMC	Fond d'investissement	Maroc	IG	48,56%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,30%	87,30%
BCP SECURITIES SERVICES	Marché des capitaux	Maroc	IG	100,00%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,82%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,43%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	43,47%	48,09%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	100,00%	100,00%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,19%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	88,92%	100,00%
UPLINE COURTAGE	Assurance	Maroc	IG	100,00%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	87,12%	87,12%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	78,82%	99,98%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%
AL AKARIA INVEST	Hoding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	83,50%	83,50%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,64%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%
BCP INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BCP MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	66,71%	66,71%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	Banque	Cameroun	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE	Holding	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	99,91%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	99,91%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	61,08%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	73,35%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	99,49%	99,49%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	71,99%	71,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	82,92%	82,92%
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	Banque	Sénégal	IG	100,00%	100,00%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	85,07%	85,07%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	69,51%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	77,25%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	90,00%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	96,73%	96,73%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	65,07%	66,69%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	97,53%	97,53%
AMIFA HOLDING	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
AMIFA COTE DIVOIRE	Micro-crédit	Côte d'Ivoire	IG	100,00%	100,00%
AMIFA MALI	Micro-crédit	Mali	IG	100,00%	100,00%
AMIFA GUINEE CONAKRY	Micro-crédit	Guinée Conakry	IG	100,00%	100,00%
AMIFA SENEGAL	Micro-crédit	Sénégal	IG	80,00%	80,00%
AMIFA GABON	Micro-crédit	Gabon	IG	100,00%	100,00%
AMIFA BURKINA FASO	Micro-crédit	Burkina Fasso	IG	100,00%	100,00%
AMIFA RWANDA	Micro-crédit	Rwanda	IG	100,00%	100,00%



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet d'identifier les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage du Groupe (Comité Directeur, Conseil d'Administration, Comité d'Audit, Comités des Risques, Comité Placement...);
- La fonction Risques Groupe et les autres fonctions dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel,...);
- Les instances relevant du contrôle interne.

1. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DU RISQUE DE CRÉDIT

Le dispositif de surveillance et de suivi du risque de crédit repose sur un suivi individualisé des activités exposées à ce risque. Déployé à tous les niveaux de la Banque, il s'articule autour de trois composantes principales :

- L'évaluation et le suivi indépendant de la qualité des risques afin d'en assurer une analyse objective et rigoureuse ;
- Le suivi spécifique des risques majeurs et du risque de concentration, garantissant une vigilance accrue sur les expositions significatives ;
- Le suivi permanent et rapproché des créances sensibles, permettant d'anticiper et de gérer efficacement les situations à risque.

Ce dispositif s'appuie sur une gouvernance des risques robuste et une culture de gestion solidement ancrée. Il est continuellement enrichi par un cadre d'appétence au risque, assurant ainsi une remontée régulière d'informations au Management et aux Instances de Gouvernance. Cela permet de définir :

- Des politiques adaptées pour un développement maîtrisé ;
- Des actions correctives ciblées afin de préserver les intérêts de la Banque.

SYSTÈME DE NOTATION INTERNE

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties, qu'il s'agisse d'états souverains, de banques, d'entreprises ou de particuliers. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est, en outre, assujettie au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Pour la clientèle des entreprises, la notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an.

De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ainsi que les composantes qualitatives et quantitatives prises en compte dans la grille.

La notation constitue un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du processus de provisionnement IFRS9.

Enfin, dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant d'évaluer la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, nommés backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la solidité des modèles de notation et de mettre en place, si besoin, des actions correctives.

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

La Banque assure un suivi rigoureux du risque de concentration afin de respecter, d'une part, les règles prudentielles relatives à la division des risques et, d'autre part, de garantir une diversification adéquate permettant de diluer

et de maîtriser les expositions.

Le dispositif de gestion et de suivi mis en place repose sur plusieurs éléments clés :

- Un processus de revue de portefeuille, alimenté en continu par une base de données risques intégrant diverses sources (base des groupes et des engagements, centrale des bilans, base de notation...). Ce dispositif garantit une remontée efficace des informations nécessaires à l'analyse des portefeuilles ;
- Un cadre de limites sectorielles et individuelles, constituant une composante essentielle de l'appétence au risque de la Banque ;
- Une surveillance accrue des engagements dès lors qu'ils dépassent 5% des fonds propres de la Banque ;
- Un processus d'examen des 100 principales expositions, en considérant aussi bien les contreparties individuelles que les groupes de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque.

PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE

La revue de portefeuille constitue un outil indispensable du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Elle consiste en une analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties.

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classe de risque, par niveau d'engagements...

La revue de portefeuille complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance...).

DISPOSITIF D'APPÉTENCE AU RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque de crédit, qui se décline en des indicateurs quantitatifs et des limites internes opérationnelles :

Limites de concentration sectorielle : La fixation des limites sectorielles repose sur une approche combinant des critères qualitatifs et quantitatifs. Elle prend en compte à la fois le degré de sinistralité des secteurs et leur potentiel de développement. Depuis 2017, ce dispositif constitue un élément clé du processus de planification, permettant de définir les orientations stratégiques en matière de part de marché sur un secteur ou sous-secteur donné, afin d'assurer une croissance ciblée et maîtrisée.

Les limites sectorielles sont mises à jour une fois par an. Leur suivi est accompagné de mesures adaptées en fonction du niveau de leur consommation et de l'évolution des conditions du marché.

Limites de concentration individuelle : S'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les principaux risques de la Banque font l'objet d'une analyse groupée permettant une classification par niveau de risque. Cette classification, enrichie par d'autres paramètres tels que la nature et le volume d'activité, les fonds propres de la contrepartie et de la Banque, ainsi que les limites sectorielles, sert de base à la définition des limites par groupe de contreparties. Ces limites sont soumises à l'approbation des comités compétents.

Le processus d'élaboration des limites intègre une phase de négociation avec les lignes métiers. Les résultats des modèles de fixation des limites sont préalablement examinés avec ces dernières afin d'intégrer toute composante non modélisée. Les propositions issues de ces discussions sont ensuite soumises aux comités compétents pour arbitrage et validation.

Limites sur les contreparties bancaires : La démarche de fixation des limites encadrant les relations avec les contreparties bancaires marocaines ou étrangères et couvrant les activités de la Salle des Marchés, les opérations de Trade Finance et les placements interbancaires, s'appuie sur les ratings des agences de notation pour les contreparties notées, et sur un modèle de notation interne pour les contreparties bancaires non notées.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

DISPOSITIF DE SUIVI DES CRÉANCES SENSIBLES

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier en amont les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain. Cette détection précoce permet à la Banque d'entreprendre des actions de protection de ses intérêts plus efficaces et moins onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à fréquence mensuelle.

Le processus mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance. Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable significative de leur situation sont inscrits en "Watch List", après décision des comités compétents.

La "Watch List", qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance, fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la "Watch List" constitue une composante importante du dimensionnement des provisions, à la fois sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9).

Il est à souligner que les mesures transitoires, dans le cadre de la refonte de la circulaire 19G sur la classification des créances, continuent d'être déployées en anticipation de son entrée en vigueur. Ce projet de réforme vise à (i) assurer une application homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire, (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de définition de défaut (dépassements, restructurations...).

2. RISQUE PAYS

PROCESSUS DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est défini comme le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel...), mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique et financier spécifique.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée permettant une fluidité dans la prise de décisions stratégiques et des arbitrages nécessaires et s'appuyant sur des comités d'animation et de suivi des performances qui associent la Banque de l'International, la Holding ABI et les filiales. Cette structure vise à assurer une coordination optimale et à renforcer les performances à tous les niveaux, grâce à la mise en œuvre de plusieurs comités spécialisés ;
- Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, Holding ABI, BCP) en termes d'octroi de crédit, d'investissement et d'arrangement des dossiers douteux ;
- Un dispositif de gestion du risque pays articulé autour des cinq composantes ci-dessous, régulièrement analysées par les instances de gouvernance et de direction du Groupe :
 - **La notation du risque pays** : le dispositif de notation des pays mis en place par le Groupe repose sur la combinaison des notations externes reconnues des trois agences de notation internationales « S&P, Moody's et Fitch » et de modèles internes méthodiquement élaborés, à échelle standardisée à celle des agences. Les modèles internes permettent de quantifier le risque pays à partir de données et d'indicateurs macro-économiques, financiers, politiques et réglementaires. Les notations internes sont déclinées en quatre types de mesure de risque : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque du système bancaire, ainsi que le risque de transmission d'un choc macro-économique généralisé au tissu des corporates du pays. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois). Afin de garantir une comparabilité avec les ratings des agences de notation, la mesure interne de risque pays retenue correspond à la notation du risque souverain en devise étrangère (non-transfert) à horizon moyen terme ;
 - **Les limites pays** : Le dispositif de limites pays repose sur une architecture multidimensionnelle reliant des composantes complémentaires liées à l'appétit stratégique, l'appétit commercial, la mesure de risque et la rentabilité. Il intègre un processus d'examen et de négociation avec les lignes métiers afin de prendre en considération toute composante éventuelle non modélisée par les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage. Ces limites couvrent à minima les pays d'exposition en Afrique, et sont déclinées par grand type d'emprunteur dont le souverain. Elles sont revues annuellement à l'élaboration de l'exercice budgétaire, et peuvent être sujettes à une réévaluation en cas d'anticipation ou de changement significatif des conditions d'un pays ou d'un groupe de pays donné ;
 - **La provision du risque pays** : Dans le cadre d'une approche proactive et transparente de la gestion du risque pays, et en renforcement de ses capacités à absorber des chocs exogènes induits par son activité à l'international, le Groupe constitue des provisions selon un modèle répondant aux dispositions des normes IFRS9. Le dispositif se base sur l'évaluation de la perte attendue sur chaque exposition souveraine, estimée en fonction de sa classification (Bucket 1, Bucket 2 ou Bucket 3) et de la notation pays. La perte en cas de défaut (LGD) est, quant à elle, fixée forfaitairement pour l'ensemble du portefeuille ;
 - **Les reportings** : Le dispositif de communication et de diffusion de l'information, à destination des organes de direction et d'administration, comprend des reportings exhaustifs sur la situation du risque pays,

permettant le suivi du profil de risque du Groupe, le pilotage de la performance ainsi que le suivi du respect des limites. Ce dispositif inclut un ensemble de tableaux de bord à diverses informations, fréquences et destinations. Il englobe des notes d'analyse sur les pays d'exposition, la cartographie des expositions transfrontalières, le suivi de la qualité des expositions, le suivi du respect des limites sur les Souverains, l'évolution de la distribution des risques, ... ;

- **Stress test** : Le Groupe intègre dans son dispositif de gestion des risques, un processus de stress test basé sur des scénarii internes et réglementaires. Les simulations visent à évaluer l'impact d'une dégradation de la solvabilité ou des difficultés économiques et financières d'un pays ou d'un ensemble de pays sur les provisions et la solidité de la Banque. Ces simulations incluent des hypothèses de défaut d'un pays, de dégradation de la note souveraine, ou des scénarii de transmission de chocs du risque souverain aux entreprises.

PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES FILIALES A L'INTERNATIONAL

Au niveau de la zone UEMOA, le Groupe s'appuie sur une plateforme régionale dédiée, garantissant une mise en œuvre harmonisée et efficace de son dispositif de gestion des risques au niveau local. Cette approche favorise une meilleure adaptation aux spécificités régionales tout en assurant une cohérence avec les standards du Groupe. Pour les autres banques à l'international, la fonction centrale des risques exerce une supervision fonctionnelle directe, veillant à l'application rigoureuse et homogène des normes de gestion et de supervision des risques. Cette démarche vise à standardiser les pratiques, renforcer la résilience des filiales et optimiser la maîtrise des risques à l'échelle du Groupe.

Pour garantir une surveillance rapprochée et proactive des risques, le Groupe a mis en place un dispositif structuré de remontée et de consolidation des risques à la fois au niveau local et central. Ce système permet d'identifier les zones de vulnérabilité et de déployer des stratégies d'atténuation adaptées, assurant ainsi une gestion plus efficace et réactive des risques. Ce dispositif est renforcé par le processus de la "Watch List", qui joue un rôle clé dans le suivi et l'anticipation des risques. Il permet d'assurer un contrôle rigoureux :

- Du profil de risque et de la qualité du portefeuille de chaque filiale ;
- Des créances sensibles ou en souffrance ;
- Du risque de concentration individuelle et sectorielle.

Grâce à cette approche intégrée, le Groupe renforce sa capacité à anticiper les défis, améliorer la résilience de ses filiales et maintenir une gouvernance robuste en matière de gestion des risques.

3. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte sur le portefeuille de négociation. Il résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché (taux d'intérêt, cours de change, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés...).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion du risque de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation, ainsi que celles destinées à sa couverture ou à son financement.

Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance au risque et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque au risque de marché est décliné à travers les dispositifs de limites et de délégation de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions au risque de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé, dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse du risque de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser le risque de marché sur les expositions du portefeuille de trading ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de marché pour l'ensemble des activités de négociation de la Banque.

DISPOSITIF DE GESTION ET DE SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion du risque de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le Comité Placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle du risque de marché ;

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle du risque de marché.

Dispositif de limites régissant les activités de marché

Le dispositif de limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, les limites de transaction et les limites de contrepartie.

Le système des limites de marché consiste à définir une appétence au risque de marché à partir de la capacité de prise de risque. Cette tolérance est déclinée en enveloppes de risque autorisées et allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actif, en fonction de sa performance ajustée au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de Value at Risk (VaR) globale et par portefeuille, complétées par des seuils de stop loss et des limites de sensibilité adaptées à chaque type de produit. Cette déclinaison prend en compte la taille des portefeuilles et les chocs historiques des paramètres de marché observés dans des périodes de forte volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoirs en matière de montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marché.

Ce dispositif des limites de marché et des limites de transaction est régi par une circulaire interne encadrant le processus de renouvellement des limites et le système de gestion des dérogations.

Par ailleurs, les activités de marché sont également encadrées par des limites de contrepartie, visant à maîtriser le risque d'exposition lié à l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements.

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation du risque de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la VaR d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi du risque de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, le risque de marché pris par la Banque sur les activités de trading dans les conditions normales de marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risque inhérents au portefeuille de trading. Ce modèle intègre d'une manière implicite les corrélations entre les différents facteurs de risque. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque intègre dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi deux catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés et des scénarii hypothétiques. Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/-5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi du risque de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting périodique des niveaux d'exposition, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes, en tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En complément des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les principaux reportings suivants :

- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion du risque de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risque et de consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion du risque de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence régulière, et aux comités émanant de l'organe de gouvernance. Ce reporting, structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes définies.

4. RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de ses activités, le groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

STRATÉGIE RISQUES

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un Plan Moyen Terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée des dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance des engagements de la Banque.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Pour le cas des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la définition de la politique globale lors de la présentation de la note d'orientation stratégique adressée au Comité directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d'identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre d'activités normales que dans le cadre d'un plan de relève en cas de survenance d'une crise de liquidité.

Sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de liquidité consiste à disposer d'un niveau minimal réserves de liquidité disponibles et réalisables permettant de :

- Couvrir les dépôts à vue instables (ou concentrés) 'wholesale' ainsi que les tombées des dépôts à terme à échoir dans 6 mois.
- Couvrir les GAP de liquidité de la banque en situation normale et en situation de stress.
- Respecter le seuil minimal exigé par BAM au niveau du nouveau ratio de liquidité (LCR).

Sur le long terme, il s'agit de couvrir les emplois stables par les ressources stables (horizon > 1 an).

La politique de gestion du risque de taux a pour objectif de gérer le risque de taux dans des conditions normales et de surmonter des chocs de taux plus ou moins sévères :

- Sur un horizon à court terme d'un an au plus, la banque s'assure que la variation de la Marge Nette d'Intérêt de son portefeuille bancaire (MNI), suite à une variation significative des taux d'intérêt ne dépassera pas la limite fixée en interne (en pourcentage de la MNI prévisionnelle sur une année)
- Sur le long terme, la banque s'assure que la variation de la valeur économique des fonds propres Tier1, suite à une variation significative des taux d'intérêt, ne dépassera pas la limite réglementaire.

Le processus de séparation du portefeuille de négociation et du portefeuille bancaire est réalisé conjointement entre la Division ALM Groupe et le Middle Office de la Salle Des Marchés (MO SDM) :

- Au niveau de l'ALM : une séparation analytique a été effectuée sur le bilan, en adoptant des principes de séparation validés par les fonctions et les

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

organes de décision concernés (Comité ALM)

- Au niveau du MO SDM : implémentation de cette classification dans l'outil de gestion de la Salle Des Marchés, avec la création de portefeuilles spécifiques pour logger toutes les opérations hors trading de la banque.

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. Il est évalué sur l'ensemble des périmètres bancaire et de négociation.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stables et diversifiés. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d'OPCVM et, dans une moindre mesure, de positions sur actions liquides.

Dispositif de gestion du risque de liquidité

L'évaluation des besoins en liquidité immédiats sont du ressort de la Banque des Marchés. Elle est responsable notamment de :

- gérer quotidiennement la liquidité et le compte chez Bank Al-Maghrib
- développer et recommander des actions d'atténuation du risque de liquidité et d'optimisation dans le cadre des travaux du Comité de Placement
- s'assurer du développement des outils adéquats de communication et de décision
- contribuer à la conformité aux exigences réglementaires (ratio de liquidité LCR) en forte collaboration avec le Pôle Finance & Performances Groupe

L'évaluation des besoins de liquidité prévisionnels sont du ressort de la fonction ALM. Cette évaluation se base sur :

- le suivi des ratios réglementaires de liquidité : le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et le NSFR (Net Stable Funding Ratio)
- le suivi de la réserve de liquidité et des ratios de liquidité définis en interne
- les Gaps de liquidité produits par devise significative (MAD, EUR, USD) et construits selon une modélisation des postes bilanciels (notamment l'élaboration des conventions d'écoulement pour les produits n'ayant pas d'échéance contractuelle)
- l'évolution de la stabilité des dépôts clientèle, notamment les dépôts à vue (comptes courants et comptes d'épargne) qui constituent une part importante du financement global du Groupe
- le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants, et ce, par devise significative (MAD, EUR, USD)
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Risque global de taux

Le risque global de taux se définit comme le risque de perte ou de dévaluation d'actifs provoqué par une évolution défavorable des taux d'intérêt en lien avec l'activité commerciale et l'activité pour compte propre du groupe. Il est évalué uniquement sur le périmètre bancaire.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par mois sur la base des arrêtés mensuels ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du plan financier à moyen terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses) :
 - ♦ le gap de taux représente la photographie du bilan échancé par prochaine révision des taux, en compensant les actifs et les passifs. Par convention, il est la résultante par bande temporelle des encours d'actif diminués des encours de passif. Le gap de taux est à la base de la majorité des indicateurs de taux. Ventilé par type de taux (taux fixe, index ou regroupement d'index), il permet d'identifier les sensibilités contenues dans le bilan. Distribué par fixing, il permet d'identifier les décalages de révision.
 - ♦ la MNI est la différence entre le taux moyen de l'actif (auquel la banque est rémunérée) et le taux moyen du passif (auquel la banque se refinance). La sensibilité de la MNI mesure l'évolution de la MNI en fonction de différents scénarios économiques (évolution des taux...).
 - ♦ la Valeur Economique des fonds propres (EVE) est déterminée comme étant la Valeur Actuelle Nette (VAN) des fonds propres c'est-à-dire la différence entre les cash-flows actualisés générés par l'actif du bilan, et les cash-flows actualisés générés par le passif du bilan. La sensibilité l'EVE mesure sa variation à un choc de taux.
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur la structure du bilan par nature de taux, les niveaux d'exposition, les stress tests en matière d'impact sur la marge d'intérêt et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques par rapport à la marge d'intérêt et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité directeur.

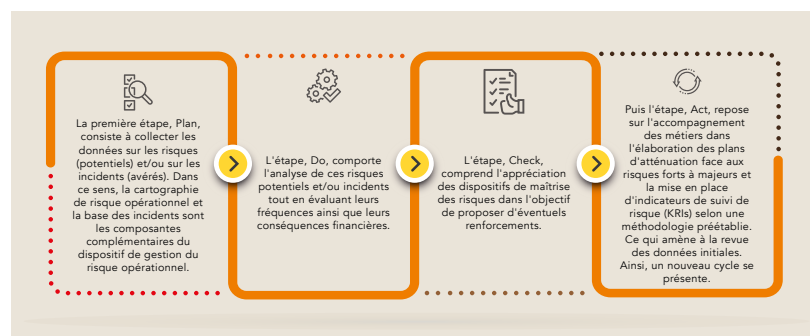
A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des gaps statiques et dynamiques.

5. RISQUE OPÉRATIONNEL ET PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

STRATEGIE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

En ligne avec la réglementation, le Groupe définit le risque opérationnel comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation des fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux pratiques préconisées par les accords du Comité de Bâle. Globalement, ce dispositif s'inscrit dans un processus circulaire d'amélioration continue selon l'illustration suivante :



POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La politique de gestion du risque opérationnel, adoptée par le Groupe et approuvée par ses organes de gouvernance, définit les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des circulaires, procédures et manuels utilisateurs dédiés.

A travers cette politique, le Groupe souligne l'intérêt de classer le risque opérationnel selon un référentiel commun permettant l'agrégation, l'analyse et la production de reporting. A ce titre, le Groupe opte pour les sept grandes catégories baloises suivantes :

- 1- Fraude interne :** Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner les règlements, la législation ou la politique de l'entreprise impliquant au moins une partie interne à la Banque ;
- 2- Fraude externe :** Pertes dues à des actions visant à frauder, à détourner des biens ou à contourner la législation, de la part d'une partie extérieure à la Banque ;

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

3- **Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail** : Pertes résultant d'actions non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité, de demandes d'indemnisation au titre d'un dommage personnel ou d'atteintes à l'égalité des droits/d'actes de discrimination ;

4- **Clients, produits et pratiques commerciales** : Pertes résultant d'un manquement (non intentionnel ou dû à une négligence) à une obligation professionnelle (y compris l'exigence en matière de fiducie et de conformité) envers un ou des clients déterminés ou résultant de la nature ou de la conception d'un produit ;

5- **Domage aux actifs corporels** : Destruction ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres ;

6- **Interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes** : Pertes résultant d'interruptions de l'activité ou de dysfonctionnements des systèmes ;

7- **Exécution, livraison et gestion de processus** : Pertes résultant d'une erreur sur transaction ou d'un problème dans la gestion des processus ou pertes subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Organisation de la filière risque opérationnel

L'organisation de la filière risque opérationnel au sein du Groupe s'articule autour de :

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- Des gestionnaires de risque régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de déclarer dans l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur disposition, les incidents portés à leur connaissance lors de l'exercice de leurs fonctions ;
- Des correspondants cartographies ayant accès à la cartographie des risques opérationnels potentiels de son processus et aux plans d'atténuation y afférents et ce, à travers l'outil de gestion du risque opérationnel mis à leur portée ;
- Des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils de risque opérationnel en synergie avec le dispositif adopté au sein du Groupe.

La bonne gestion du risque opérationnel outrepassa cette filière et exige l'implication collégiale de l'ensemble des acteurs du Groupe, aussi bien sur le volet de la mise en œuvre du dispositif réglementaire que sur le volet de la gestion quotidienne du risque opérationnel.

Cartographies du risque opérationnel

Au 30 juin 2026, les cartographies du risque opérationnel s'étendent à l'ensemble des processus de la Banque offrant ainsi une vue hiérarchisée des risques opérationnels potentiels. Ces cartographies sont les fruits du déploiement d'une démarche qui s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide d'ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués. Cette évaluation s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies qui prévoient chacune 5 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise des risques sont, quant à eux, appréciés par rapport à leurs pertinences et à leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, satisfaisant avec réserve ou insatisfaisant.

Des plans d'atténuation sont aussi définis afin d'améliorer les dispositifs de maîtrise des risques existants, couvrant ainsi les risques majeurs à forts. Le suivi de ces plans d'atténuation est assuré lors des rencontres annuelles, organisées processus par processus.

Remontée des KRIs

Les indicateurs de suivi de risque (KRIs) constituent un outil de gestion active permettant l'anticipation de l'évolution de l'exposition d'un processus de la Banque aux risques opérationnels identifiés. Ils étoffent les cartographies du

risque opérationnel, et leurs définitions respectent des règles préétablies prévoyant la fixation de seuils minimums et maximums.

Au 30 juin 2026, les remontées des KRIs préalablement fixés ont été respectées.

Collecte des incidents

Conformément aux exigences réglementaires, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel basé sur un mécanisme déclaratif, est déployé. Ce système est géré, en temps réel, grâce à un outil dédié. En effet, les correspondants risque opérationnel désignés au niveau des différents métiers et filiales déclarent directement au niveau de cet outil. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

Evolution des expositions et du profil de risque

Au 30 juin 2026, le profil de risque en nombre d'incidents se concentre sur les 3 catégories bâloises habituelles à savoir la fraude externe, les dommages aux actifs et les erreurs.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation par région, coût de la prestation, exigence réglementaire...) sur une échelle de 1 à 4, permettant d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de maîtrise incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire...) sur une échelle de 1 à 4, mettant en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

STRATÉGIE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le Groupe définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'actions écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre la Banque à l'arrêt.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences seraient l'indisponibilité :

- Du personnel ;
- Du système d'information ;
- Des locaux ;
- Des prestataires essentiels.

POLITIQUE DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le plan de continuité d'activité du Groupe obéit à une politique approuvée par ses organes de gouvernance et de direction. Cette politique délimite les responsabilités en termes de gouvernance et de gestion du plan de continuité, ainsi que les lignes conductrices des différentes composantes du dispositif PCA. Les détails se rapportant à ces composantes sont déclinés dans des documents dédiés.

DISPOSITIF DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Le dispositif du plan de continuité d'activité mis en place cherche à bien se préparer à la survenance d'un sinistre de la cartographie des menaces de la Banque. Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes de ce dispositif se présentent selon le schéma suivant :

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

Plan de Gestion de Crise (PGC) :

- Basé sur la cellule de crise qui constitue la « tour de contrôle » de tous les événements qui se déroulent pendant la crise : depuis le déclenchement jusqu'à la résolution complète de la crise ;
- Cellule de crise composée de membres des instances dirigeantes pour la BCP et pour les filiales et des membres de directoire pour les BPRs.
- Directeur de crise désigné.

Plan de Maintien en Condition Opérationnelle (PMCO) :

- Plan des tests et simulations visant à s'exercer et à s'entraîner à faire face aux menaces cartographiées.

Plan de Communication (PCOM) :

- Production de la bonne information à l'ensemble des acteurs et des organisations touchées, directement ou indirectement, en cas de survenance d'un sinistre de la cartographie de menaces.



Plan de Secours Métier (PSM) :

- Recensement des processus critiques ;
- Bilans d'impacts selon une grille établie ;
- Estimation de la DMIA (Durée Maximum d'Interruption Admissible) ;
- Analyse des besoins en continuité d'activité selon les scénarii de la cartographie de menaces ;
- Définition du retour à la normale.

Plan de Secours Agence (PSA) :

- Identification des agences et/ou centres d'affaires de backup.

Plan de Secours Informatique (PSI) :

- Définition de l'ensemble des moyens et procédures organisationnels et techniques mis en place pour secourir les ressources informatiques, téléphoniques, télécom, supportant les processus critiques du Groupe, en cas de sinistres majeurs.

ACTIVATION DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

A la suite des inondations exceptionnelles survenues en février et en réponse aux mesures préventives d'évacuation engagées par les autorités, le plan de secours agence (PSA) a été déployé.

Par ailleurs, des exercices d'entraînement ainsi que des séances de sensibilisation et de préparation avec les différentes parties prenantes ont été organisés.

6. STRESS TESTS

Le Groupe conduit des stress tests afin d'apprécier sa capacité à faire face à des événements extrêmes inattendus.

Ces stress tests sont basés sur un certain nombre de scénarii, et permettent d'évaluer l'impact des facteurs de risque sur la capacité de résistance de la Banque en termes de solvabilité, de rentabilité ou de liquidité. Ces stress tests peuvent être réglementaires ou internes.

Les simulations de défaut peuvent, à titre d'exemple, porter sur une typologie de crédit, un secteur, des contreparties ou des groupes de contreparties. La Banque définit un cadre de stress raisonnablement granulaire, fondé sur, un référentiel défini en interne, des scénarii de ralentissement macroéconomique plus ou moins sévères, ou une combinaison des deux.

Dans ce cadre, les typologies des stress tests arrêtés sont :

- Choc Idiosyncratique : Simulation d'une situation de crise impactant les risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé (Une aggravation du risque statistique de crédit, le défaut de contreparties significatives, une perte de réputation...) ;
- Choc Systémique : Simulation d'une dégradation de la conjoncture économique (Une très forte tension sur les taux courts, une fuite des dépôts, une aggravation du risque statistique de crédit, une hausse du spread de la Banque...) ;
- Choc Combiné : Simulation de l'avènement simultané d'une crise systémique et d'un risque spécifique.

L'ensemble de ces tests permettent au Groupe d'identifier les potentielles zones de vulnérabilité, de mettre en place des actions correctives, et de réorienter sa stratégie le cas échéant.

7. DISPOSITIF D'EVALUATION DE L'ADEQUATION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du Groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire. Le Groupe détient des capitaux propres suffisants, qui lui procurent la flexibilité nécessaire pour accompagner le développement de son activité tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques.

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilité selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les fonds propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette réglementation, en plus de maintenir des minima élevés pour les ratios Tier1 et Tier2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En total respect de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin confortable en fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant au-dessus des minima exigés.

Par ailleurs, le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante des analyses de cohérence des plans stratégiques qui interviennent au minimum une fois par an, lors de l'examen des impacts du Plan Moyen Terme sur les fonds propres et les ratios prudentiels.

L'estimation des ratios Common Equity Tier 1 (CET 1) sur les 18 prochains mois se présente comme suit :

Ratio CET1	Juin-26	2026 (p)	Juin-27 (p)	Déc-27 (p)
Base sociale	12,16%	11,54%	11,71%	11,88%
Base consolidée	11,40%	10,71%	10,79%	10,86%

Enfin il convient de préciser que, dans le but de renforcer le dispositif de pilotage des fonds propres, le Groupe a mis en place un dispositif d'estimation et de calcul du capital économique nécessaire à la couverture des risques.

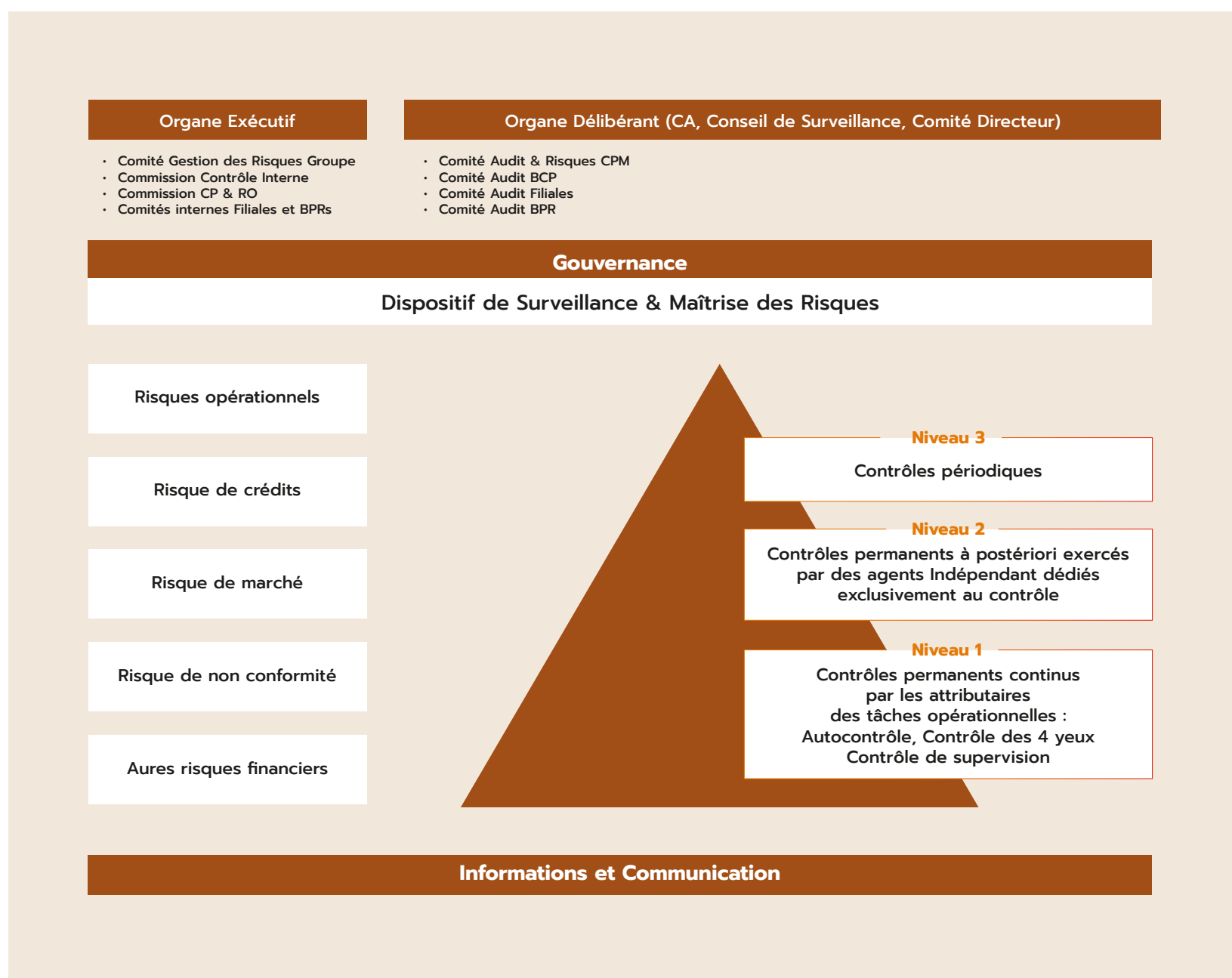
BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

CONTRÔLE PERMANENT GROUPE

1. MISSION ET POSITIONNEMENT DU CONTRÔLE PERMANENT

Dans un environnement marqué par la transformation continue des activités du Groupe, l'évolution des risques et le renforcement des exigences réglementaires, le Contrôle Permanent Groupe constitue une composante essentielle du dispositif global de contrôle interne du Groupe BCP.



Il contribue à assurer une maîtrise appropriée des risques, en cohérence avec le niveau d'appétence aux risques défini par les organes de gouvernance, et à fournir une assurance raisonnable quant au respect des règles, procédures et dispositifs de maîtrise des risques.

Le dispositif de contrôle permanent repose notamment sur un contrôle de second niveau réalisé par des fonctions dédiées et indépendantes. Celui-ci complète les contrôles opérationnels de premier niveau réalisés par les métiers et contribue à apprécier l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques, à identifier les éventuels dysfonctionnements et à accompagner leur remédiation.

Il est à noter que le dispositif de contrôle interne est couvert par un arsenal réglementaire constitué des éléments suivants :

- Un système de délégation de pouvoirs ;
- Un système de limites par type de risque ;
- Une séparation stricte des tâches entre les unités chargées de l'initiation, de l'exécution, de la validation et du contrôle des opérations ;
- Un référentiel des circulaires internes et des procédures de travail ;
- Un environnement informatique incluant une gestion des accès et des habilitations informatiques, des procédures de back up, des contrôles automatisés ;
- Une piste d'audit.

Le Contrôle Permanent Groupe s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration continue visant à renforcer l'efficacité, l'efficience et la couverture du dispositif de contrôle, tout en accompagnant les évolutions du Groupe et de ses activités.

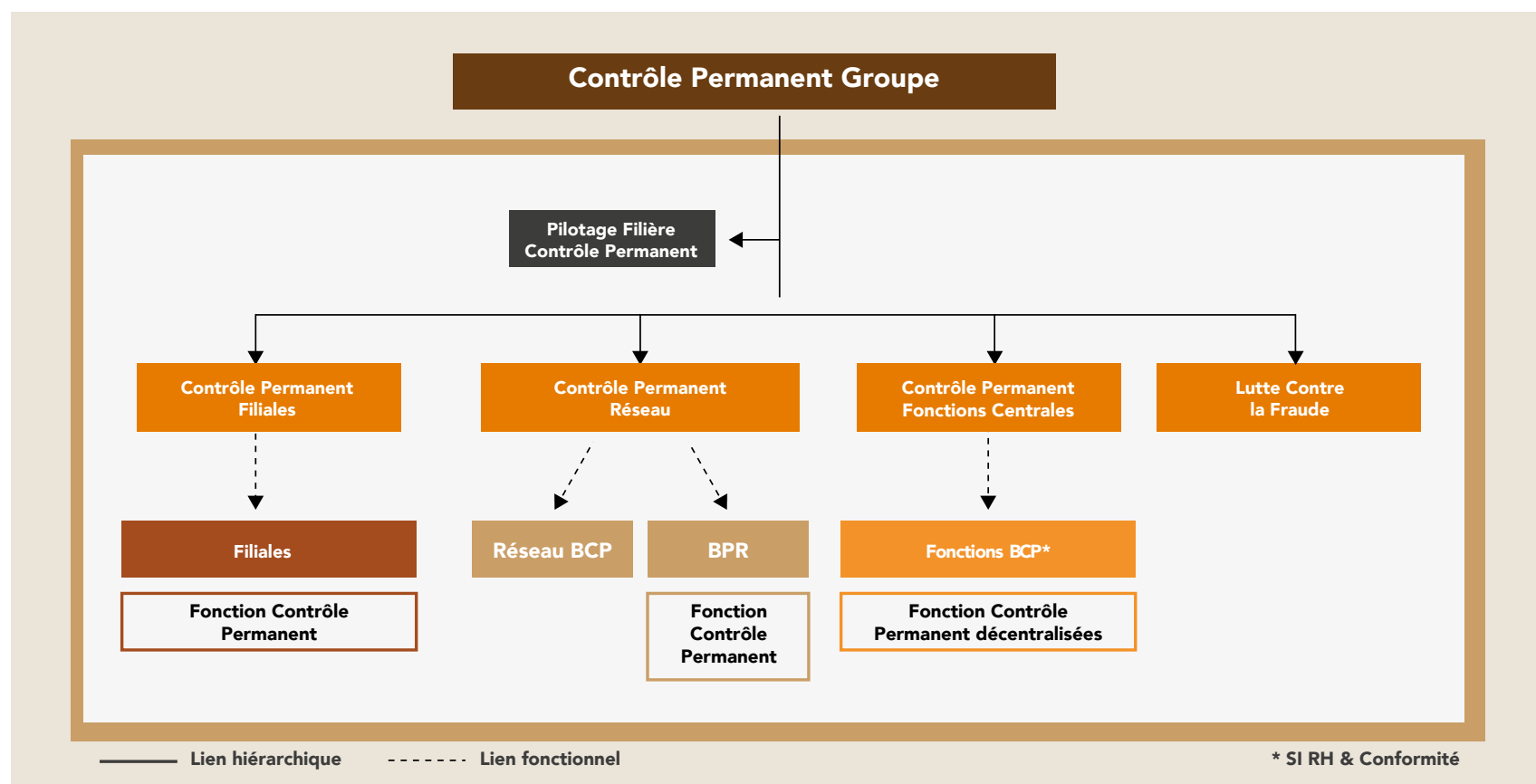
BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

2. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DU DISPOSITIF

La Fonction Contrôle Permanent Groupe, rattachée à la Direction Générale Risques Groupe, assure la supervision et l'animation de la filière Contrôle Permanent à l'échelle du Groupe. Elle contribue à la définition des normes et méthodologies communes et assure la réalisation de contrôles sur les périmètres relevant de son champ d'intervention.

Au niveau de la BCP, le dispositif est structuré autour de cinq composantes :

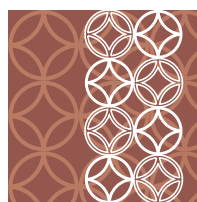


- **Pilotage de la Filière Contrôle Permanent**, en charge notamment du pilotage stratégique, de la gouvernance, de la méthodologie, du suivi du plan de contrôle, des outils, de la formation, du suivi des plans d'action et du reporting ;
- **Contrôle Permanent des Filiales**, chargé d'animer et de piloter le dispositif de contrôle permanent de second niveau des filiales bancaires et financières spécialisées, au Maroc et à l'international ;
- **Contrôle Permanent Réseau**, chargé de la couverture des activités du réseau à travers des contrôles sur site et à distance ;
- **Lutte contre la Fraude**, dédiée à la prévention et à la détection des opérations susceptibles de présenter un risque de fraude ;
- **Contrôle Permanent des Fonctions Centrales**, chargé de couvrir les principaux processus et activités des fonctions centrales.

Les fonctions de contrôle permanent décentralisées, notamment au niveau de la Conformité et Développement Durable Groupe, du Développement du Capital Humain Groupe et de la Sécurité des Systèmes d'Information, demeurent rattachées fonctionnellement au Contrôle Permanent Groupe.

Au niveau régional, les fonctions de Contrôle Permanent déploient le plan annuel de contrôle au sein des BPR et sont rattachées hiérarchiquement aux fonctions de Gestion des Risques des BPR et fonctionnellement au Contrôle Permanent Groupe.

Cette organisation vise à assurer une couverture cohérente et coordonnée des risques, tout en préservant l'indépendance et l'efficacité des contrôles de second niveau.



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

3. PRINCIPALES RÉALISATIONS DU CONTRÔLE PERMANENT AU PREMIER SEMESTRE 2026

Au premier semestre 2026, le Contrôle Permanent Groupe a poursuivi le renforcement de son dispositif à travers l'élargissement de son périmètre de couverture, la réorganisation du contrôle du réseau, le renforcement du dispositif de lutte contre la fraude et l'accompagnement des filiales dans l'harmonisation de leurs pratiques de contrôle.

Ces évolutions s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue visant à renforcer l'efficacité du système de contrôle interne et à assurer une meilleure maîtrise des risques, en cohérence avec les orientations stratégiques et les exigences réglementaires applicables au Groupe.

3.1. RENFORCEMENT DU CONTRÔLE PERMANENT DU RÉSEAU

Au cours du premier semestre 2026, le dispositif de contrôle permanent du réseau a été renforcé à travers la réorganisation du Contrôle Permanent des Flux en Contrôle Permanent Réseau.

Cette évolution vise notamment à renforcer la couverture des points de vente et à améliorer la complémentarité entre les contrôles réalisés sur site et les contrôles à distance.

Les contrôles sur site ont été structurés autour de six domaines homogènes :

- Encaisses ;
- Monétique ;
- Épargne et comptes ;
- Crédits ;
- Management d'agence ;
- Flux agences.

En complément, les contrôles à distance portent notamment sur la vérification des ouvertures de comptes, y compris certains cas spécifiques tels que les comptes de succession, ainsi que sur le suivi des incidents de paiement, notamment les chèques rejetés non déclarés et les annulations d'incidents...

Cette approche permet de renforcer la couverture des processus critiques et d'améliorer l'identification des éventuels dysfonctionnements nécessitant des actions correctives.

3.2. RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE PRÉVENTION ET DE DÉTECTION DE LA FRAUDE

Le dispositif de lutte contre la fraude du Groupe BCP repose sur une politique couvrant la prévention, la détection et le traitement des cas de fraude ou de suspicion de fraude.

Il s'inscrit dans une approche de gouvernance multicouche, impliquant les différentes parties prenantes conformément au modèle des trois lignes de défense.

Au premier semestre 2026, le dispositif a été renforcé notamment à travers :

- L'implémentation de nouvelles alertes de fraude portant sur des opérations présentant un niveau de risque particulier ;
- La consolidation du monitoring de la cellule de surveillance et de prévention de la fraude digitale, en collaboration avec un prestataire externe ;
- Le suivi et le traitement des alertes de fraude GSIMT relatives aux virements instantanés initiés via le canal agence ;
- Le maintien du dispositif de traitement des alertes relatives aux Opérations Surveillées à Distance (OSD), portant notamment sur les opérations au débit de comptes inactifs ayant fait l'objet d'une modification des coordonnées du client.

Ces actions contribuent au renforcement de la capacité du Groupe à détecter en amont les opérations susceptibles de présenter un risque de fraude et à assurer un traitement approprié des alertes identifiées.

3.3. EXTENSION DE LA COUVERTURE DES FONCTIONS CENTRALES

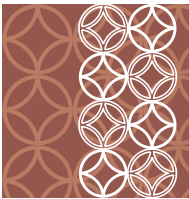
Au premier semestre 2026, le périmètre des contrôles de second niveau a été étendu à plusieurs nouveaux domaines, notamment :

- Le Juridique ;
- Le Recouvrement et Contentieux ;
- Le Factoring ;
- Les Achats ;
- La Qualité...

Parallèlement, le plan de contrôle annuel a permis de poursuivre et de renforcer la couverture des domaines déjà intégrés au dispositif, notamment :

- La Comptabilité ;
- Les Risques Financiers et l'ALM ;
- La Logistique ;
- Les activités de la Salle des marchés ;
- Le Trade Finance ;
- Les activités de Back Office.

Cette extension progressive du périmètre de contrôle participe au renforcement de la couverture des risques liés aux activités centrales et à l'amélioration continue du dispositif de maîtrise des risques.



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026

3.4. SUPERVISION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE PERMANENT DES FILIALES

La Fonction Contrôle Permanent Groupe définit les normes et standards de la Filière CP Groupe en matière de contrôle permanent et s’assure de leurs déploiements au sein des filiales Marocaines et à l’international.

Filiales Marocaines	Filiales à l’international
MAROC LEASING / M2T	CHAABI BANK / ABI
BANK AL AMAL / VIVALIS SALAF	BCPBM (Mauritius) / BC(Congo)
BANK AL YOUSR / PCA	BMOI (Madagascar) / BICEC (Cameroun)
ATTAWFIK MICROFINANCE/ CIB OFFSHORE	AMIFA

La Fonction Contrôle Permanent Filiales assure l’animation et le pilotage du dispositif de contrôle permanent de second niveau des filiales, autour de plusieurs leviers :

- Une coordination centralisée visant à promouvoir un socle commun de contrôle permanent ;
- Une surveillance consolidée permettant de disposer d’une vision globale des résultats des contrôles ;
- Le suivi de la conformité aux processus internes, aux réglementations locales et aux standards du Groupe ;
- Un reporting régulier auprès des instances de gouvernance du Groupe.

Le Contrôle Permanent Groupe définit ainsi le cadre général et les standards communs, tandis que chaque filiale demeure responsable de son propre dispositif de contrôle, sous la supervision du Groupe.

Au premier semestre 2026, le dispositif a également été enrichi par la mise en place d’un nouveau contrôle portant sur la conformité de la notation des entreprises au niveau des filiales ABI, en complément des contrôles a posteriori portant sur le respect des avis techniques et des réserves des comités de crédit BCP au niveau des filiales internationales.

4. UNE DÉMARCHE D’AMÉLIORATION CONTINUE DU DISPOSITIF

Les travaux réalisés au premier semestre 2026 traduisent une dynamique de renforcement et d’extension progressive du dispositif de Contrôle Permanent Groupe.

Cette dynamique s’articule autour de quatre orientations principales :

- Renforcer la couverture des risques, notamment à travers l’extension du périmètre des contrôles ;
- Améliorer l’efficacité des contrôles de second niveau, en développant la complémentarité entre contrôles à distance et contrôles sur site ;
- Renforcer la prévention et la détection des risques de fraude, notamment à travers l’évolution des dispositifs d’alerte et de monitoring ;
- Harmoniser les pratiques de contrôle au niveau du Groupe, notamment au sein des filiales marocaines et internationales.

Le Contrôle Permanent Groupe poursuit ainsi sa transformation afin de disposer d’un dispositif davantage intégré, homogène et orienté vers les risques, tout en renforçant la qualité du reporting destiné aux organes de gouvernance.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS AU 30 JUIN 2026



37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca - Maroc

GROUPES BANQUE CENTRALE POPULAIRE (GBCP) ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2026

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 63.586.132, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3.845.479.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2026, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 23 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 99 - Fax : 05 22 29 65 70
Ghali GUESSOUS
Associé

ERNST & YOUNG
ERNST & YOUNG
S.A.R.L.
37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
CASABLANCA -
Tél : (212) 522 95 79 00 - Fax : (212) 522 38 02 26
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

Contact Information Financière & Relations Investisseurs :

Sara El Hanafi

selhanafi@groupebcp.com

A1. ETAT DES PRINCIPES ET METHODES D'ÉVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.2 PRÉSENTATION :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.3 PRINCIPES GÉNÉRAUX :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Ils sont présentés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédit et les créances sur la clientèle. Elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit.
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.3 Portefeuille titres :

• Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit;

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre d'investissement, titre de placement, titre de participations).

• Titres de transaction

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés frais inclus, coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation;
- Titres de participations dans les entreprises liées;
- Titres de l'activité du portefeuille;
- Autres emplois assimilés.

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique, autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat .

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

3.6 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- **Les provisions pour risques et charges :** sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.
- **Provisions pour risques généraux :** ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

- **Les provisions réglementées :** sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

• Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

• Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2026

BILAN

(en milliers de DH)		
ACTIF	30/06/2026	31/12/2025
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 592 550	10 019 744
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	65 817 483	64 737 825
A vue	12 213 757	10 349 470
A terme	53 603 726	54 388 355
Créances sur la clientèle	130 374 197	119 164 085
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	33 033 672	30 554 556
Crédits et financements participatifs à l'équipement	55 717 832	48 121 957
Crédits et financements participatifs immobiliers	20 370 638	20 944 863
Autres crédits et financements participatifs	21 252 055	19 542 709
Créances acquises par affacturage	5 906 942	5 893 144
Titres de transaction et de placement	97 451 552	95 551 094
Bons du Trésor et valeurs assimilées	49 335 283	47 352 372
Autres titres de créance	801 904	726 510
Titres de propriété	47 314 365	47 472 212
Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	7 374 431	7 547 629
Titres d'investissement	28 645 592	30 096 146
Bons du Trésor et valeurs assimilées	26 663 481	28 109 724
Autres titres de créance	1 982 111	1 986 422
Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	33 637 995	33 505 954
Participation dans les entreprises liées	31 289 239	31 140 766
Autres titres de participation et emplois assimilés	2 348 756	2 365 188
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	254 479	253 933
Dépôts d'investissement placés	3 047 547	3 024 249
Immobilisations données en crédit-bail et en location	2 987	3 067
Immobilisations données en Ijara	365	386
Immobilisations incorporelles	379 997	379 270
Immobilisations corporelles	2 663 134	2 728 346
TOTAL DE L'ACTIF	381 149 251	372 904 872

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de DH)		
	30/06/2026	30/06/2025
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	11 431 620	12 050 867
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 067 299	1 032 736
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 784 154	2 710 615
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	656 074	705 721
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	2 950 034	2 825 435
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	78	96
Produits sur immobilisations données en Ijara	16	20
Commissions sur prestations de service	375 747	347 409
Autres produits bancaires	3 598 218	4 428 835
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 666 974	4 889 486
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	2 491 346	2 339 104
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	434 230	431 454
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	80	80
Charges sur immobilisations données en Ijara	21	21
Autres charges bancaires	2 741 297	2 118 827
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	5 764 646	7 161 381
Produits d'exploitation non bancaire	868 571	891 598
Charges d'exploitation non bancaire	15 114	164 545
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1 804 357	1 785 972
Charges de personnel	624 229	617 867
Impôts et taxes	27 632	34 621
Charges externes	819 663	824 471
Autres charges générales d'exploitation	199 409	197 818
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	133 424	111 195
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	2 273 697	1 967 388
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	830 893	531 582
Pertes sur créances irrécouvrables	102 798	172 821
Autres dotations aux provisions	1 340 006	1 262 985
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	2 627 344	555 329
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	968 721	439 019
Récupérations sur créances amorties	95 364	30 522
Autres reprises de provisions	1 563 259	85 788
RÉSULTAT COURANT	5 167 393	4 690 403
Produits non courants	19 738	14 950
Charges non courantes	1 004 677	135 177
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	4 182 454	4 570 176
Impôts sur les résultats	792 869	1 389 734
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3 389 585	3 180 442

HORS BILAN

(en milliers de DH)		
	30/06/2026	31/12/2025
ENGAGEMENTS DONNÉS	54 425 952	62 548 012
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 315 841	333 108
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	31 950 181	40 832 124
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	9 006 942	9 149 279
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	12 152 988	11 960 520
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	272 981
ENGAGEMENTS REÇUS	25 475 853	26 453 629
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 455
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	17 170 339	17 575 066
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	8 304 059	8 840 784
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	36 324
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

(en milliers de DH)		
PASSIF	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	35	19
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	229 778 444	224 539 634
A vue	199 400 859	188 791 651
A terme	30 377 585	35 747 983
Dépôts de la clientèle	82 487 257	81 319 404
Comptes à vue créditeurs	62 787 485	62 613 831
Comptes d'épargne	9 036 900	8 792 823
Dépôts à terme	7 565 662	6 683 677
Autres comptes créditeurs	3 097 210	3 229 073
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	9 149 515	7 202 395
Provisions pour risques et charges	7 187 819	8 497 380
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 427 535	4 427 535
Dettes subordonnées	12 531 763	12 432 446
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	28 454 570	28 454 570
Capital	2 033 125	2 033 125
Actionnaires Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 709 603	715 458
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	3 389 585	3 282 906
TOTAL DU PASSIF	381 149 251	372 904 872

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de DH)		
I- TABLEAU DE FORMATION DE RESULTAT	30/06/2026	30/06/2025
(+) Intérêts et produits assimilés	4 507 519	4 449 065
(-) Intérêts et charges assimilées	2 925 576	2 770 558
MARGE D'INTÉRÊT	1 581 943	1 678 507
(+) Produits sur financements participatifs	8	7
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	8	7
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	78	96
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	80	80
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATION	-2	16
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	16	20
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	21	21
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	-5	-1
(+) Commissions perçues	375 747	347 409
(-) Commissions servies	81 553	81 166
MARGE SUR COMMISSIONS	294 194	266 243
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	678 067	2 268 347
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-234 800	-256 508
(+) Résultat des opérations de change	532 217	418 080
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	1 781	9 247
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	977 265	2 439 166
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	3 001 523	2 859 803
(-) Diverses autres charges bancaires	90 280	82 360
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	5 764 646	7 161 381
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-1 068 947	-50 441
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	868 570	891 598
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	15 113	164 545
(-) Charges générales d'exploitation	1 804 357	1 785 972
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 744 799	6 052 021
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	130 394	-234 863
(+) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	1 292 200	-1 126 755
RÉSULTAT COURANT	5 167 393	4 690 403
RÉSULTAT NON COURANT	-984 939	-120 227
(-) Impôts sur les résultats	792 869	1 389 734
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3 389 585	3 180 442
II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30/06/2026	30/06/2025
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	3 389 585	3 180 442
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	133 425	111 195
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 319 795	102 161
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	1 111 632
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	1 565 404	65 211
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	28 009	-
(-) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	3 249 392	4 440 219
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	3 249 392	4 440 219



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2026

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	(en milliers de DH)	
	30/06/2026	31/12/2025
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	8 957 651	18 390 399
2 (+) Récupérations sur créances amorties	95 364	71 681
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	845 097	1 809 267
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	(5 773 999)	(11 965 076)
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	(986 757)	(245 091)
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	(1 670 911)	(3 514 373)
7 (-) Impôts sur les résultats versés	(792 869)	(2 167 546)
I FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	673 576	2 379 261
Variations des :		
8 (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(1 079 658)	(11 014 308)
9 (±) Créances sur la clientèle	(11 225 815)	(5 190 931)
10 (±) Titres de transaction et de placement	(2 537 189)	(3 650 267)
11 (±) Autres actifs	141 873	(1 809 688)
12 (-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13 (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
14 (±) Immobilisations données en Ijara	-	-
15 (±) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	(23 298)	(770 149)
16 (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 238 810	19 804 956
17 (±) Dépôts de la clientèle	1 115 530	823 974
18 (+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
19 (±) Titres de créance émis	-	-
20 (±) Autres passifs	1 947 142	1 999 800
II SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	(6 422 605)	193 387
III FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	(5 749 029)	2 572 648
21 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	1 247 874	2 343 842
22 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	38 160	6 769
23 (-) Acquisition d'immobilisations financières	(1 214 180)	(3 187 901)
24 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(79 113)	(262 119)
25 (+) Intérêts perçus	681 727	1 158 028
26 (+) Dividendes perçus	2 950 034	2 869 812
IV FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	3 624 502	2 928 431
27 (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	199 157
28 (+) Emission de dettes subordonnées	-	1 000 000
29 (+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
30 (+) Emission d'actions	-	-
31 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	(200 000)
32 (-) Dépôts d'investissement remboursés	-	-
33 (-) Intérêts versés	(66 246)	-
34 (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
35 (-) Dividendes versés	(2 236 437)	(2 134 781)
V FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(2 302 683)	(1 135 624)
VI VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	(4 427 210)	4 365 455
VII TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	10 019 725	5 654 270
VIII TRESORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 592 515	10 019 725

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Changement affectant les méthodes d' évaluation	NEANT	NEANT
II-Changement affectant les règles de présentation	NEANT	NEANT

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I-Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II-Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

CREANCES	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	(en milliers de DH)	
	30/06/2026	31/12/2025				
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	4 681 566	1 145 756	839 774	7 231 222	13 898 318	17 080 564
VALEURS RECUES EN PENSION	-	3 818 820	-	-	3 818 820	4 704 633
- au jour le jour	-	944 394	-	-	944 394	-
- à terme	-	2 874 426	-	-	2 874 426	4 704 633
PRETS DE TRESORERIE	-	3 390 799	3 744 890	13 843 220	20 978 909	20 970 804
- au jour le jour	-	996 775	-	1 049 264	2 046 039	2 300 000
- à terme	-	2 394 024	3 744 890	12 793 956	18 932 870	18 670 804
PRETS FINANCIERS	-	200 000	29 412 259	98 657	29 710 916	28 501 303
AUTRES CREANCES	-	1 924 739	-	47	1 924 786	2 343 186
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 028	7 946	125 620	31 706	167 300	177 829
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 683 594	10 488 060	34 122 543	21 204 852	70 499 049	73 778 319

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

		SECTEUR PRIVÉ			(en milliers de DH)	
CRÉANCES	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	30/06/2026	31/12/2025
CRÉDITS DE TRESORERIE	7 319 518	676 018	22 352 458	199 637	30 547 631	28 102 018
- Comptes à vue débiteurs	1 348 732	676 018	6 012 200	147 139	8 184 089	10 062 999
- Créances commerciales sur le Maroc	295 378	-	2 090 173	197	2 385 748	2 735 706
- Crédits à l'exportation	-	-	48 518	-	48 518	51 675
- Autres crédits de trésorerie	5 675 408	-	14 201 567	52 301	19 929 276	15 251 638
CRÉDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 188 592	2 188 592	2 220 034
CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT	15 514 340	9 671 067	24 731 191	5 191 135	55 107 733	47 608 296
CRÉDITS IMMOBILIERS	-	-	5 594 751	14 568 781	20 163 532	20 752 121
AUTRES CRÉDITS	1 633 387	11 679 555	5 118 204	83 309	18 514 455	17 311 753
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	3 541 487	-	2 341 849	-	5 883 336	5 878 827
INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR	264 424	218 481	534 358	279 698	1 296 961	1 082 750
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	-	17 673	1 326 913	1 234 313	2 578 899	2 101 430
- Créances pré-douteuses	-	-	308 373	380 581	688 954	98 611
- Créances douteuses	-	1 058	127 073	63 905	192 036	-121 683
- Créances compromises	-	16 615	891 467	789 826	1 697 908	2 124 502
TOTAL	28 273 156	22 262 794	61 999 724	23 745 465	136 281 139	125 057 229

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	69 717 780	69 717 780	40 924 783	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	42 190 916	42 190 916	40 444 624	-	-	-
Obligations	502 727	502 727	480 159	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	27 024 137	27 024 137	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	28 762 732	27 733 771	7 490 252	-	1 028 961	1 028 961
Bons du trésor et valeurs assimilées	7 158 539	7 144 366	6 838 659	-	14 173	14 173
Obligations	313 831	299 176	310 000	-	14 655	14 655
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	21 290 362	20 290 228	341 593	-	1 000 134	1 000 134
TITRES D'INVESTISSEMENT	28 844 345	28 645 593	27 384 373	-	198 752	198 752
Bons du trésor et valeurs assimilées	26 837 388	26 663 482	25 411 800	-	173 906	173 906
Obligations	2 006 957	1 982 111	1 972 573	-	24 846	24 846
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	127 324 857	126 097 144	75 799 408	-	1 227 713	1 227 713

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'EMETTEUR

(en milliers de DH)						
TITRES	Établissements de crédit et assimilés	Émetteurs publics	ÉMETTEURS PRIVÉS		30/06/2026	31/12/2025
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTÉS	286 721	-	21 346	1 248 756	1 556 823	1 811 743
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	286 721	-	21 346	1 248 756	1 556 823	1 811 743
TITRES NON COTÉS	936 846	75 998 765	45 671 056	1 933 654	124 540 321	123 835 497
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	75 998 765	-	-	75 998 765	75 462 096
Obligations	936 846	-	-	1 847 170	2 784 016	2 712 933
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	-	-	45 671 056	86 484	45 757 540	45 660 468
TOTAL	1 223 567	75 998 765	45 692 402	3 182 410	126 097 144	125 647 240

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

	(en milliers de DH)	
RUBRIQUE	30/06/2026	31/12/2025
Instruments optionnels	864	509
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	2 195 469	2 250 815
- Sommes dues par l'Etat	1 271 602	107 038
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	977	871
- Sommes diverses dues par le personnel	17 654	15 504
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	905 236	2 127 402
Valeurs et emplois divers	1 823 140	1 827 276
- Valeurs et emplois divers	1 823 140	1 827 276
Comptes d'ajustement de hors bilan (débiteur)	540 933	809 551
Comptes d'écart sur devises et titres (débiteur)	22	21
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	168 644	202 747
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	119 580	114 178
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 667 748	775 512
- Produits à recevoir	1 396 418	758 718
- Charges constatées d'avance	271 330	16 794
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	858 031	1 567 020
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	7 374 431	7 547 629

BANQUE CENTRALE POPULAIRE
COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2026

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILÉS

(en milliers de DH)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise	
A) PARTICIPATION DANS LES E/S/ES LIEES				33 963 179	-197 847	2 871 788	31 289 239					1 903 786
CHAABI INTER BANK OFF SHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	14 470	1 580	-	12 890	31-déc-25	98 614	18 405	USD	
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	163 737	100,00%	1 768 993	-44 364	1 185 483	627 874	31-déc-25	58 603	3 962	EURO	
BANQUE POPULAIRE MAROCO-CENTRARICAINE (BPMC)	Banque	15 000 000	75,00%	99 596	-1 966	-	101 562	31-déc-25	25 368 607	-3 431 012	Franc CFA d'Afrique Centrale	
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Holding	172 039 570	100,00%	5 474 924	-107 959	-	5 582 883	31-déc-25	573 469 000	68 930 000	Franc cfa (bceao)	283 220
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 398 825	100,00%	471 420	-23 704	-	495 124	31-déc-25	3 631 909	465 907	Roupie mauricienne	
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	96 427	-1 050	-	97 477	31-déc-25	31 153 134	6 611 208	Franc CFA	
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)	Banque	49 080 000	78,43%	733 130	-8 133	-	741 263	31-déc-25	104 041 275	16 151 263	Franc CFA	102 445
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	66,71%	681 471	-12 074	-	693 544	31-déc-25	344 026 115	121 930 154	Ariary Malgache	126 248
BCP MIDDLE EAST LIMITED	Services divers	822	100,00%	7 723	-315	-	8 038	31-déc-25	10 326	444	USD	
BANKY FIRST	Banque	13 836 050	50,67%	31 838	136	19 458	12 244	31-déc-24	-291 533	-5 620 768	Ariary Malgache	
BCP Securities Services	Banque	206 403	100,00%	396 852	-	-	396 852	31-déc-25	479 965	90 492	MAD	33 344
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,30%	288 179	-	-	288 179	31-déc-25	1 085 960	3 404	MAD	
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	31-déc-25	230 414	-8 034	MAD	
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	31-déc-25	178 287	25 206	MAD	29 269
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	31-déc-25	505 658	40 536	MAD	11 227
STE H PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-25	13 486	1 153	MAD	
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	31-déc-25	566 112	110 603	MAD	77 387
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	72	1 288	31-déc-24	1 288	-18	MAD	
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	3 282	-	-	-	-	MAD	
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-24	-593	-24	MAD	
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-24	-182	-5	MAD	
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 827 900	54,10%	1 529 894	-	41 273	1 488 621	31-déc-25	2 269 792	58 587	MAD	
BANK AL YOUSR	Banque	1 070 000	83,51%	893 600	-	-	893 600	31-déc-25	752 197	42 017	MAD	
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	8 623	141 676	31-déc-25	141 677	-11 865	MAD	
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 036 900	100,00%	1 702 300	-	897 464	804 836	31-déc-25	804 836	-195 072	MAD	
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	92 350	99,99%	485 838	-	366 863	118 975	31-mar-26	118 989	-167 895	MAD	
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,51%	329 747	-	59 193	270 554	31-déc-25	702 625	-10 370	MAD	
SOCIETE IMMOBILIERE DES BANQUES ASSOCIEES (SIBA)	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	50 394	8 806	31-déc-24	9 774	-194	MAD	
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	-	142 277	105 413	31-déc-25	164 786	-4 280	MAD	
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	31-déc-25	1 227 913	107 295	MAD	20 645
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	9	-	31-déc-24	-158	-3	MAD	
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	31-déc-25	230 065	71 399	MAD	36 920
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	0,93%	30	-	-	30	31-déc-25	25 883	15 453	MAD	132
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Holding	897 398	100,00%	897 398	-	97 398	800 000	31-déc-25	757 061	-99 022	MAD	
INFRA MAROC CAPITAL (IMC)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	-	-	1 766 971	30-sept-25	4 269 880	222 872	MAD	96 909
BP CENTRE SUD	Banque	1 476 712	51,20%	1 910 145	-	-	1 910 145	30-juil-26	5 812 484	252 489	MAD	141 431
BP FES-MEKNES	Banque	2 372 711	51,24%	2 260 910	-	2 260 910	30-juil-26	6 595 074	283 973	MAD	112 556	
BP LAAYOUNE	Banque	736 436	49,25%	571 468	-	571 468	30-juil-26	1 808 519	115 262	MAD	103 042	
BP MARRAKECH BENI-MELLAL	Banque	1 442 177	50,74%	1 168 208	-	1 168 208	30-juil-26	4 072 074	310 783	MAD	150 829	
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 116 598	51,74%	1 659 249	-	1 659 249	30-juil-26	5 909 139	209 869	MAD	102 643	
BP OUIDA	Banque	1 284 293	51,29%	1 486 335	-	1 486 335	30-juil-26	4 160 223	111 737	MAD	62 470	
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 171 074	51,30%	1 145 691	-	1 145 691	30-juil-26	3 748 060	213 975	MAD	89 962	
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 829 016	51,07%	2 319 608	-	2 319 608	30-juil-26	6 960 923	368 705	MAD	207 169	
SOCINVEST		850 223	100,00%	850 223	-	850 223	31-déc-25	965 003	56 431	MAD	60 000	
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	200 000	31-déc-25	224 479	2 501	MAD		
AFRICA STONE MANAGEMENT	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	1 923	31-déc-25	25 407	2 287	MAD	2 900	
BCP COURTAGE	Assurance	1 500	100,00%	283 200	-	283 200	31-déc-25	63 179	45 395	MAD	40 000	
HOLDPARTS		521 538	100,00%	503 944	-	503 944	31-déc-25	541 926	12 826	MAD	13 038	
AVALON AFRICA	Holding	6 000	100,00%	6 000	-	6 000	-	-	-	-	MAD	
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION				934 859	-	33 634	901 225					-
Africa Transaction Processing & services Groupes (ATPS)	Services divers	300	100,00%	2 351	-	1 469	882	31-déc-25	882	-108	MAD	
SOCIETE DE GESTION DU PARC INDUSTRIEL D'OULED SALEH (SOGOPOS)	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-24	67 668	18 719	MAD	
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	31-déc-24	200 593	20 290	MAD	
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	-	50 000	31-déc-24	503 044	749	MAD	
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	5 301 000	0,28%	15 000	-	8 583	6 417	31-déc-24	2 267 887	-331 005	MAD	
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-24	885 000	103 000	MAD	
BENAF SARL	Immobilier / Aménagement	192	100,00%	22 828	-	22 828	-	-	-	-	MAD	
MOROCCAN INFORMATION TECHNOPARK COMPANY (MITC)	Services divers	46 000	17,50%	8 050	-	8 050	31-déc-24	67 773	2 657	MAD		
EUROCHEQUE	Services financiers	1 500	17,48%	84	-	84	-	-	-	-	MAD	
CASABLANCA ISKANE ET EQUIPEMENT SA (Ex IDMAJ SAKAN)	Immobilier / Aménagement	20 000	10,00%	2 000	-	2 000	31-déc-24	67 261	8 965	MAD		
REGIONALE GESTION	Fonds d'investissement	4 000	18,00%	720	-	654	66	31-déc-25	366	-455	MAD	
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 000	12,50%	250	-	17	233	31-déc-24	1 863	1 264	MAD	
CASABLANCA AMENAGEMENT	Immobilier / Aménagement	40 000	12,50%	5 000	-	-	5 000	31-déc-24	165 571	29 998	MAD	
MNF VENTURES	Fonds d'investissement	2 000	20,00%	400	-	-	400	31-déc-25	3 712	-259	MAD	
RABAT REGION AMENAGEMENTS	Immobilier / Aménagement	17 400	11,49%	2 000	-	-	2 000	31-déc-24	520 008	63 828	MAD	
MAMDA Ré	Assurance	600 000	41,67%	255 386	-	255 386	-	-	-	-	MAD	
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE MARRAKECH (FUIM)	Immobilier / Aménagement	375 300	21,44%	80 475	-	-	80 475	31-déc-25	368 615	-4 505	MAD	
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Immobilier / Aménagement	1 023 816	21,46%	413 134	-	-	413 134	31-déc-25	1 534 697	26 298	MAD	
BAB CONSORTIUM	Pharmaceutique	10 000	33,33%	3 333	-	-	3 333	31-déc-24	80 243	16 758	MAD	
TAAWOUNIYATE TAAMINE TAKAFULI	Assurance	50 000	50,00%	25 000	-	25 000	31-déc-25	50 178	64	MAD		
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE				114 781	-3 067	-	117 848					13 095
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	79 411	-3 067	-	82 478	31-juil-25	23 079	6	EURO	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	135 050	26,19%	35 370	-	-	35 370	30-sept-25	258 550	78 792	MAD	13 095
D) EMPLOIS ASSIMILES				1 365 468	2 044	33 740	1 329 684					18 623
UBAF	Banque	250 727	4,99%	134 008	-6 869	-	140 878	31-déc-25	347 370	1 160	EURO	3 261
BACB	Banque	107 097	6,75%	61 104	-818	-	61 922	31-déc-25	278 340	24 127	Livre Sterling	
BACB				116 053	13 759	-	102 295					
UBAE	Banque	261 186	2,85%	88 530	-4 538	12 082	80 986	31-déc-25	265 170	22 608	EURO	
BMICE	Banque	150 000	4,00%	56 375	379	8 526	47 470	31-déc-24	130 009	2 301	USD	
AUTRES (Y COMPRIS C/C)				909 397	132	13 132	896 133					15 361
TOTAL GÉNÉRAL				36 378 286	-198 870	2 939 161	33 637 995					1 935 500

CRÉANCES SUBORDONNÉES

(en milliers de DH)

RUBRIQUES	Montant Global	APPARENTES			30/06/2026	31/12/2025
		Ets De Cred & Assim	Eses Financières	Eses Non Financières		
Créances subordonnées	254 479	254 479	-	-	254 479	253 933
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	254 587	254 587	-	-	254 587	254 107
Titres subordonnés de la clientèle						
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés						
Prêts subordonnés à la clientèle						
Créances subordonnées en souffrance						
Agios réservés sur créances subordonnées						
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance	108	108			108	

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 432 895	36 697	-	1 469 592	1 053 625	35 971	-	1 089 595	379 997
- Droit au bail	139 651	-	-	139 651	-	-	-	-	139 651
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 293 244	36 697	-	1 329 941	1 053 625	35 971	-	1 089 595	240 346
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 259 945	42 673	59 824	6 242 794	3 531 214	97 493	49 410	3 579 297	2 663 497
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION	2 583 353	2 098	476	2 584 974	894 247	34 426	463	928 210	1 656 764
Terrain d'exploitation	224 718	-	-	224 718	-	-	-	-	224 718
Immeubles d'exploitation bureaux	2 357 559	2 098	476	2 359 181	893 172	34 426	463	927 135	1 432 046
Immeubles d'exploitation logement de fonction	1 075	-	-	1 075	1 075	-	-	1 075	-
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	1 022 086	26 009	122	1 047 973	869 969	19 631	24	889 575	158 397
Mobilier de bureau d'exploitation	259 057	7 954	-	267 011	224 620	3 455	-	228 075	38 936
Matériel de bureau d'exploitation	57 095	4 593	-	61 689	46 092	1 198	-	47 290	14 399
Matériel informatique	599 544	13 111	117	612 537	494 696	14 796	22	509 469	103 068
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 793	-	-	2 793	2 793	-	-	2 793	-
Autres matériels d'exploitation	103 597	351	4	103 943	101 769	182	2	101 949	1 994
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	860 456	9 827	7 787	862 495	696 791	15 664	7 712	704 743	157 752
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	1 794 051	4 740	51 439	1 747 352	1 070 207	27 772	41 211	1 056 768	690 584
Terrain hors exploitation	331 593	-	10 120	321 473	-	-	-	-	321 473
Immeubles hors exploitation	858 058	-	39 903	818 155	622 129	11 898	39 822	594 205	223 950
Mobilier et matériel hors exploitation	143 098	1 104	1 370	142 833	120 424	3 238	1 343	122 319	20 513
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	461 301	3 635	46	464 890	327 654	12 636	46	340 243	124 647
TOTAL	7 692 840	79 370	59 824	7 712 386	4 584 838	133 463	49 410	4 668 892	3 043 494



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2026

CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 400	41 249	10 152	38 253	38 134	10 033
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION	38	38	-	-	-	-
Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation bureaux	38	38	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
- MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
Mobilier de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-	-	-	-
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-	-	-	-	-	-
Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	51 362	41 211	10 152	38 253	38 134	10 033
Terrain hors exploitation	10 120	-	10 120	87	-	10 033
Immeubles hors exploitation	39 826	39 822	5	37 923	37 918	-
Mobilier et matériel hors exploitation	1 370	1 343	27	198	171	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	46	46	-	45	45	-
TOTAL	51 400	41 249	10 152	38 253	38 134	10 033

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers de DH)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	30/06/2026	31/12/2025
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	193 116 360	812 433	176 755	194 105 548	186 176 476
VALEURS DONNEES EN PENSION	23 304 011	-	127 018	-	23 431 029	29 618 214
- au jour le jour	-	-	127 018	-	127 018	242 053
- à terme	23 304 011	-	-	-	23 304 011	29 376 161
EMPRUNTS DE TRESORERIE	2 000 000	1 510 000	3 689 822	183 657	7 383 479	4 204 130
- au jour le jour	2 000 000	550 000	-	181 039	2 731 039	62 000
- à terme	-	960 000	3 689 822	2 618	4 652 440	4 142 130
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	42 857	845 877	888 734	1 120 798
AUTRES DETTES	7 050	1 515 430	64	-	1 522 544	1 074 100
INTERETS COURUS A PAYER	8 898	2 434 279	2 445	1 523	2 447 145	2 345 935
TOTAL	25 319 959	198 576 069	4 674 639	1 207 812	229 778 479	224 539 653

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

DÉPÔTS	Secteur public	SECTEUR PRIVÉ			30/06/2026	31/12/2025
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	1 538 723	3 666 350	12 703 467	44 874 453	62 782 993	62 608 770
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	9 001 450	9 001 450	8 751 247
DEPOTS A TERME	131 264	1 088 003	331 419	5 950 675	7 501 361	6 630 980
AUTRES COMPTES CREDITEURS	57 481	47 526	2 117 260	874 402	3 096 669	3 228 209
INTERETS COURUS A PAYER	1 245	9 597	4 120	89 822	104 784	100 198
TOTAL	1 728 713	4 811 476	15 156 266	60 790 802	82 487 257	81 319 404

PROVISIONS

(en milliers de DH)

	Encours 31/12/2025	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2026
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF	10 238 363	2 809 856	1 239 808	-1 850	11 810 261
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	7 172 134	830 030	965 713	-1 850	7 038 301
Titres de placement et d'investissement	604 270	660 138	36 694		1 227 714
Titres de participation et emplois assimilés	1 856 861	1 319 688	237 388		2 939 161
Immobilisations corporelles hors exploitation					
Autres actifs (*)	605 098		13		605 085
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	8 497 380	21 073	1 328 731	1 904	7 187 819
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 143 213	863	3 008	1 904	1 139 164
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	6 836 271		1 301 231		5 535 040
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	517 896	20 210	24 492		513 615
Provisions réglementées					
TOTAL GÉNÉRAL	18 735 743	2 830 929	2 568 539	54	18 998 080

(*) Provision sur dations VAR & VAE.

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION SIMPLE

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS		PROVISIONS			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	4 000	-	-	4 000	80	1 013	-	-	-	2 987
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-									
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	-				-	-				
Crédit-bail mobilier en cours	-				-	-				
Crédit-bail mobilier loué	-				-	-				
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-				-	-				
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	4 000	-	-	4 000	80	1 013	-	-	-	2 987
Crédit-bail immobilier en cours	-				-	-				
Crédit-bail immobilier loué	4 000			4 000	80	1 013				2 987
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-				-	-				
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-				-	-				
LOYERS RESTRUCTURES	-				-	-				
LOYERS IMPAYÉS	-				-	-				
LOYERS EN SOUFFRANCE	-				-	-				
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE	-				-	-				
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-				-	-				
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-				-	-				
LOYERS COURUS À RECEVOIR	-				-	-				
LOYERS RESTRUCTURES	-				-	-				
LOYERS IMPAYÉS	-				-	-				
LOYERS EN SOUFFRANCE	-				-	-				
TOTAL	4 000	-	-	4 000	80	1 013	-	-	-	2 987

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	30/06/2026	31/12/2025
Instruments optionnels vendus	598	615
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	167 938	167 777
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	4 858 507	4 336 402
- Sommes dues à l'Etat	1 946 614	1 207 065
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	141 585	132 911
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	2 236 474	36
- Sommes dues au personnel	-	-
- Fournisseurs de biens et service	3 361	2 523
- Divers autres Créditeurs	530 473	2 993 867
Comptes d'ajustement de hors bilan	58 480	456
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (créditeur)	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	1 591 407	1 555 804
- Charges à payer	1 574 279	1 536 131
- Produits constatés d'avance	17 128	19 673
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	2 472 585	1 141 341
TOTAL	9 149 515	7 202 395

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

(en milliers de DH)

	30/06/2026	31/12/2025
SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTÉS	-	-
Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	-	-
Fonds publics affectés	-	-
- Fonds publics affectés	-	-
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	4 427 535	4 427 535
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
- Fonds de soutien CPM	4 427 535	4 427 535

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

(en milliers de DH)

NATURE DES TITRES	CARACTÉRISTIQUES					30/06/2026
	date de jouissance	date d'échéance	valeur nominale	taux	Mode de remboursement	

NEANT



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2026

DETTES SUBORDONNÉES

(en milliers de DH)								
	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTÉ	APPARENTES				30/06/2026	31/12/2025
	ETS	DE CRED & ASSIM	ESES FINANCIERES	ESES NON FINANCIERES	AUTRES APPARENTÉS			
DETTES SUBORDONNÉES	12 531 763	12 101 727	-	385 583	-	44 453	12 531 763	12 432 446
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE DÉTERMINÉE	12 366 200	11 942 200	-	380 500	-	43 500	12 366 200	12 366 200
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	43 500	-	-	-	-	43 500	43 500	43 500
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	12 322 700	11 942 200	-	380 500	-	-	12 322 700	12 322 700
DETTES SUBORDONNÉES À DURÉE INDÉTERMINÉE	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	165 563	159 527	-	5 083	-	953	165 563	66 246

CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)				
	Encours 31/12/2025	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2026
Réserves et primes liées au capital	28 454 570	-		28 454 570
Réserve légale	203 313			203 313
Autres réserves	12 147 083			12 147 083
Primes d'émission, de fusion et d'apport	16 104 174			16 104 174
Capital	2 033 125			2 033 125
Capital appelé	2 033 125			2 033 125
Capital non appelé	-			-
Certificats d'investissement	-			-
Fonds de dotations	-			-
Actionnaires Capital non versé	-			-
Report à nouveau (+/-)	715 458	994 145		1 709 603
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-			-
Résultat net de l'exercice (+/-)	3 282 906	-3 282 906		3 389 585
TOTAL GENERAL	34 486 059	-2 288 761	-	35 586 883

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers de DH)		
	30/06/2026	31/12/2025
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	55 685 918	63 514 677
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	1 315 841	333 108
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	1 315 841	333 108
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	31 950 181	40 832 124
Crédits documentaires import	7 100 720	5 282 446
Acceptations ou engagements de payer	2 872 673	4 141 219
Ouvertures de crédit confirmés	21 976 788	31 408 459
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	9 006 941	9 149 279
Crédits documentaires export confirmés	45 274	45 272
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	8 961 667	9 104 007
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	13 412 955	13 200 166
Garanties de crédits données	2 527 700	2 548 514
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	4 333 019	4 138 812
Autres cautions et garanties données	5 292 270	5 273 194
Engagements en souffrance	1 259 966	1 239 646
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	25 475 853	26 417 305
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 455	1 455
Ouvertures de crédit confirmés	1 455	1 455
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	17 170 339	17 575 066
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	17 170 339	17 575 066
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	8 304 059	8 840 784
Garanties de crédits	8 304 059	8 840 784
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

(en milliers de DH)		
RUBRIQUE	30/06/2026	31/12/2025
ENGAGEMENTS DONNES		272 981
Titres achetés à réméré		
Titres à livrer		272 981
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		272 981
- Marché gré à gré		
- Autres		
ENGAGEMENTS RECUS		36 324
Titres vendus à réméré		
Titres à recevoir		36 324
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		36 324
- Marché gré à gré		
- Autres		

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

(en milliers de DH)			
VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	201 329		
Autres titres	50 176 424		
Hypothèques	68 318 023		
Autres valeurs et sûretés réelles	422 446 436		
TOTAL	541 142 212		
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	449 000	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	449 000		

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers de DH)						
	D≤1 mois	1 mois<D≤3mois	3 mois<D≤1 an	1 an<D≤5 ans	D>5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	12 400 209	13 689 810	7 708 138	16 693 192	1 026 863	51 518 212
Créances sur la clientèle	9 851 923	11 669 564	16 230 027	44 426 621	36 802 175	118 980 310
Titres de créance	128 285	3 699 050	9 265 523	30 232 504	63 050 726	106 376 088
Créances subordonnées	-	123 682	-	-	130 905	254 587
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
Dépôts d'investissements placés	253 200	-	1 116 100	1 232 700	403 000	3 005 000
TOTAL	22 633 617	29 182 106	34 319 788	92 585 017	101 413 669	280 134 197
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	19 509 395	8 155 904	1 168 884	11 000	-	28 845 183
Dettes envers la clientèle	1 872 629	2 139 659	3 135 413	351 827	1 845	7 501 373
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	1 066 200	5 500 000	5 800 000	12 366 200
TOTAL	21 382 024	10 295 563	5 370 497	5 862 827	5 801 845	48 712 756

VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGÈRES

(en milliers de DH)		
	30/06/2026	31/12/2025
ACTIF		
Valeurs en caisse,Banques centrales,Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	28 799 930	26 324 612
Créances sur la clientèle	3 695 252	2 770 654
Titres de transaction et de placement	1 869 700	1 906 952
Autres actifs	59 492	135 503
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	9 935 355	8 820 338
Créances subordonnées	-	-
TOTAL ACTIF	44 359 729	31 809 492
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 911 311	4 218 764
Dépôts de la clientèle	3 283 906	3 326 326
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	36 164 512	32 412 969
TOTAL PASSIF	44 359 729	31 809 492
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	15 050 599	15 113 705
ENGAGEMENTS RECUS	3 081 694	4 164 383

MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de DH)		
DESIGNATION	30/06/2026	30/06/2025
INTERETS PERCUS	4 507 519	4 449 065
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 067 291	1 032 729
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 784 154	2 710 615
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	656 074	705 721
INTERETS SERVIS	2 925 576	2 770 558
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 491 346	2 339 104
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	434 230	431 454
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	1 581 943	1 678 507



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2026

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	Opérations de couverture	
	30/06/2026	31/12/2025
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	57 256 743	53 243 342
Devises à recevoir	3 029 007	3 745 431
Dirhams à livrer	848 877	740 468
Devises à livrer	27 936 453	25 827 553
Dirhams à recevoir	25 442 406	22 929 890
Dont swaps financiers de devises		
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	556 215	407 236
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	20 000	60 000
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	536 215	347 236
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	30/06/2026	30/06/2025
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	3 598 218	4 428 835
Plus values sur cession de titres de placement	401 931	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	3 191	9 948
Produits sur opérations de change	1 126 322	1 646 765
Divers autres produits bancaires	2 043 367	2 574 789
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	8 942	-
Divers autres produits bancaires	2 034 425	2 574 789
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	23 407	197 333
AUTRES CHARGES BANCAIRES	2 741 297	2 118 827
Moins values sur cession de titres de placement	-	1 913
Charges sur moyens de paiement	6 430	5 311
Diverses charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	1 313 811	272 054
Pertes sur produits dérivés de cours de change	1 411	720
Autres charges sur prestations de services	21 564	27 690
Charges sur opérations de change	647 663	1 276 851
Divers autres charges bancaires	90 280	82 360
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	73 372	71 088
Produits rétrocédés	-	-
Charges des exercices antérieurs	94	536
Divers autres charges bancaires	16 814	10 736
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	660 138	451 928
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	868 571	891 598
Produits sur valeurs et emplois assimilés	1 878	6 783
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	28 009	-
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	821 841	876 949
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	16 843	7 866
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	15 114	164 545
Charges sur valeurs et emplois assimilés	11 308	18 212
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Fonds de soutien CPM		142 671
Autres charges d'exploitation non bancaires	3 806	3 662

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	30/06/2026	30/06/2025
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	1 804 357	1 785 972
CHARGES DU PERSONNEL	624 229	617 867
IMPÔTS ET TAXES	27 632	34 621
CHARGES EXTÉRIEURES	233 782	219 072
CHARGES EXTERNES	585 881	605 399
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	199 409	197 818
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	133 424	111 195

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	30/06/2026	30/06/2025
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIÉTÉ)	1 014 530	911 490
- Dividendes sur titres OPCVM	1 003 431	902 372
- Dividendes sur autres titres de propriété	10	9
- Autres produits sur titres de propriété	11 089	9 109
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	1 935 504	1 913 945
- Dividendes sur titres de participation	16 357	12 420
- Dividendes sur participations liées	1 903 786	1 885 138
- Autres produits sur titres de propriété	15 361	16 387

COMMISSIONS REÇUES ET VERSÉES

RUBRIQUE	COMMISSIONS 2026		COMMISSIONS 2025	
	E. CREDIT	CLIENTELE	E. CREDIT	CLIENTELE
COMMISSIONS REÇUES	46 476	329 271	27 540	319 869
Commissions sur fonctionnement de compte		13 790	-	13 979
Commissions sur moyens de paiement	46 476	120 071	27 540	110 409
Commissions sur opérations de titres	-	2 752	-	2 553
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	26 584	-	22 509
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	25 779	-	32 890
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	1	-	1
Autres produits sur prestations de service	-	140 294	-	137 528
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-	-	-
COMMISSIONS VERSEES	-	81 553	-	81 166
Charges sur moyens de paiement	-	6 430	-	5 311
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	10 386	-	10 034
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	53 558	-	48 165
Autres charges sur prestations de services	-	11 179	-	17 656

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

RUBRIQUE	(en milliers de DH)	
	30/06/2026	30/06/2025
Gains sur titres de transaction	1 991 878	2 540 401
Perte sur titres de transaction	1 313 811	272 054
RÉSULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION	678 067	2 268 347
Plus-values de cession sur titres de placement	401 931	-
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	23 407	197 333
Moins-values de cession sur titres de placement	-	1 913
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	660 138	451 928
RÉSULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT	-234 800	-256 508
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	3 192	9 967
Charges sur engagement sur produits dérivés	1 411	720
RÉSULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	1 781	9 247
Produits sur opérations de change	1 126 322	1 646 765
Charges sur opérations de change	594 105	1 228 685
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	532 217	418 080



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2026

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de DH)

	MONTANTS		MONTANTS
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'A.G.O du 24/06/2026			
Report à nouveau	715 458	Réserve légale	-
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	
Résultat net de l'exercice	3 282 906	Dividendes	2 236 437
Prélèvements sur les bénéfices		Autres affectations	52 324
Autres prélèvements		Report à nouveau	1 709 603
TOTAL A	3 998 364	TOTAL B	3 998 364

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES		78 116 127	77 909 320	38,42%
TRÉSORERIE GÉNÉRALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		4 429 515	4 345 334	2,18%
DIVERS		120 766 830	121 057 818	59,40%
TOTAL		203 312 473	203 312 473	100,00%

ETAT DU CHIFFRE D’AFFAIRES

(en milliers de DH)

	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2025
CHIFFRE D'AFFAIRES	11 431 620	19 940 394	12 050 867

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de DH)

	MONTANT AU 30/06/2026	
	Par Décaissement	Par signature
CREANCES	9 617 688	1 259 966
PROVISIONS	7 038 789	1 139 164

EFFECTIFS

(en nombre)

	30/06/2026	31/12/2025
Effectifs rémunérés	2 581	2 589
Effectifs utilisés	2 581	2 589
Effectifs équivalent plein temps	2 581	2 589
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 277	1 288
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 304	1 301
Cadres (équivalent plein temps)	2 404	2 413
Employés (équivalent plein temps)	177	176
dont effectifs employés à l'étranger	32	36

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

(en milliers de DH)

	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
Titres dont l'établissement est dépositaire	418 545	383 187	321 996 217	314 582 347
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	94	107	124 983 390	206 872 688
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

(en nombre)

	30/06/2026	31/12/2025
Comptes courants	31 011	31 122
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	109 999	110 923
Autres comptes chèques	726 994	722 944
Comptes d'affacturage	-	-
Comptes d'épargne	370 417	368 419
Comptes à terme & Bons de caisse	11 172	11 485
Autres comptes de dépôts	25 851	25 929

DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

I- DATATION	
• Date de clôture de l'exercice :	30/06/2026
• Date d'établissement des états de synthèse :	SEPTEMBRE 2026
II- Evénements postérieurs au 30/06/2026	NEANT

PASSIFS EVENTUELS :

- La Banque Centrale Populaire fait l’objet d’un contrôle de l’Office des Changes portant sur les opérations réalisées en devises.

RÉSEAU

(en nombre)

	30/06/2026	31/12/2025
Guichets permanents	277	276
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	358	354
Succursales et agences à l'étranger	45	46
Bureaux de représentation à l'étranger	7	7



BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2026



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca - Maroc



Shape the future
with confidence

37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca - Maroc

BANQUE CENTRALE POPULAIRE ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2026

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection d'états de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 52.546.181 dont un bénéfice net de KMAD 3.389.585, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2026, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 23 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 65 70
Ghali GUESSOUS
Associé

ERNST & YOUNG
ERNST & YOUNG
S.A.R.L.
37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour
CASABLANCA -
Tél : (212) 522 95 79 00 - Fax : (212) 522 99 02 06
Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

Contact Information Financière & Relations Investisseurs :

Sara El Hanafi

selhanafi@groupebcp.com



GROUPE BCP